

**PLU**

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

**WEITBRUCH**

## **BILAN DE LA CONCERTATION**

### **REVISION N°2 DU PLU**

#### **ENQUETE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour



A WEITBRUCH,  
le 15 octobre 2018

Le Maire,  
Fernand HELMER

PRAGMA-SCF



**- Commune de WEITBRUCH -**

REVISION du POS en PLU

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>BILAN DE LA CONCERTATION</b> |
|---------------------------------|

*annexé à la délibération arrêtant le projet de PLU*

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :

- Affichage depuis le 30 avril 2015 de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU.
- 45 réunions de travail avec l'équipe municipale et la commission d'urbanisme dont 1 sur le débat sur le PADD, le 8 septembre 2016.
- 3 réunions avec les Personnes Publiques Associées les 22 avril 2016, 15 décembre 2017 et 15 mai 2018.
- 1 réunion avec la Communauté de Communes de la Basse Zorn, le 17 mai 2016.
- 1 réunion avec la commune de Gries, le 4 mars 2016.
- 2 réunion coordination SCOT, 24 novembre 2015 et le 28 mars 2017.
- 1 réunion Communauté de Communes de la Basse Zorn et SDEA « bassin de rétention », le 28 juin 2016.
- 1 réunion avec les agriculteurs exploitants à Weitbruch en présence de la Chambre d'Agriculture le 12 janvier 2016.
- 1 réunion avec les commerçants de la commune le 14 juin 2016.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- **Mise à disposition de l'ensemble des éléments d'études et mail de contact** (questions / réponses / remarques / propositions) sur le site internet « PLU de Weitbruch » à l'adresse <http://weitbruch.pragma-scf.com>, accessible également par lien depuis le site internet de la commune.
- **Mise à disposition du public des dossiers d'études en mairie avec un cahier de remarques et de doléances**, et possibilité d'interroger la commune via le site l'adresse <http://weitbruch.pragma-scf.com>.
- **1 réunion publique d'information et de débat le 6 juin 2016 consacrée au Diagnostic et au PADD**. La réunion publique a été annoncée dans la presse, par l'édition d'un flyer d'invitation distribué dans toutes les boîtes aux lettres et par affichage sur le panneau lumineux d'information et sur le site internet du PLU <http://weitbruch.pragma-scf.com>.
- **1 réunion publique d'information et de débat le 24 avril 2017 consacrée au plan de zonage, au règlement et aux OAP**. La réunion publique a été annoncée dans la presse, par l'édition d'un flyer d'invitation distribué dans toutes les boîtes aux lettres et par affichage sur le panneau lumineux d'information et sur le site internet du PLU <http://weitbruch.pragma-scf.com>.
- **6 articles dans le bulletin communal :**
  - Août 2015 – 1 article
  - Décembre 2015 – 1 page
  - Juin 2016 – 2 pages
  - Octobre 2016 – 1 page
  - Juin 2017 – 2 pages
  - Novembre 2017 – 2 pages
- **Informations sur le site internet de la commune :**  
[https://www.weitbruch.fr/Votre\\_Mairie/Urbanisme.html](https://www.weitbruch.fr/Votre_Mairie/Urbanisme.html)

- **Réalisation et exposition de 5 panneaux de présentation du dossier de PLU**, lors des réunions publiques et en mairie.
- **Possibilité permanente**, réitérée lors des réunions publiques et de riverains, **de rencontrer Monsieur le Maire et la commission d'urbanisme pour toute personne le désirant**. Cette possibilité a conduit notamment à organiser des réunions :
  - avec des propriétaires fonciers riverains du site d'extension urbaine nord-est (rue de la Paix) le 4 mai 2017
  - avec des propriétaires fonciers sur la zone d'activités pour apprécier la dureté foncière
  - et avec un collectif d'habitants pour étudier leurs demandes sans dénaturer le projet communal.

**Cette concertation a permis une large diffusion de l'information et l'ensemble des modalités définies au lancement de la démarche ont été respectées.** Il est à noter que le cahier de concertation n'a toutefois enregistré aucune remarque des habitants. Outre des demandes d'éclaircissements qui ont été satisfaites, notamment lors des réunions publiques, elle a permis de faire évoluer le projet de PLU notamment sur les points suivants :

- Prévoir des mesures d'interface et d'articulation paysagère entre les futurs secteurs AUh et les secteurs Uh et Ur.
- Permettre une valorisation mixte « agriculture et artisanat » sur site agricole (Est rue des Hêtres).
- Conforter la nécessité de réaliser un site d'activité de proximité.
- Conforter la nécessité de donner une vocation de cœur de village (place de village, commerces, services et habitat) au site de l'actuel terrain de football.

Recherche  
La France compte 4 000 cher-  
cheurs et enseignants-cher-

## REPERES

S'il est un domaine scientifique où l'on apprécie des élèves.  
Un paradoxe alors que le niveau gé

# La France (peu) à sa bathe

DIMANCHE 31 MAI 2015

2 | DNA

Le jeudi 4 juin 2015, à 9 h 30 : 5, impasse avant  
à 67700 SAVERNE - 115, Gra

de chaussures, bottes, chaussons, nu-pieds, chapeau  
à la peinture 40.  
Marques : CONVERSE - PALLADIUM - UGG  
IKES - REQUIN - HAPLINGER - FALKE - GIER de  
GBB - . etc au détail et par lots.  
Grand comptoir, bureau, caisse, présentoirs, calor  
Le tout suite à LJ EURL SMS sur requête de l'auca-  
Mandataire Judiciaire  
Voir sur [www.ancheres-alsace.fr](http://www.ancheres-alsace.fr)



SCP Gérard SCHAMIN  
Huissiers de Justice  
1, rue du Doubs  
67600 SAVERNE

## VENTE AUX ENCHERES

Suite LJ, req. M<sup>e</sup> Koch, Liq. Jud. à Colmar  
JEUDI 4 JUIN 2015 à 9 h 30 : 5, impasse avant  
MARCKOLSHHEIM (locaux SARL RASTET)

- RENAULT Laguna break, année 1997  
compteur.

- Matériel provenant d'une entreprise de  
ges, bétonnières, fourches de levage,  
monte-charge Neetat, éléments méta-

## Enquête publique

### AVIS

Plan local d'urbanisme - Révision n° 2  
Prescription

Commune de Weitbruch

Par délibération en date du 23 avril 2015, le conseil municipal a  
prescrit la révision n° 2 du plan d'occupation des sols pour sa  
transformation en plan local d'urbanisme. Cette délibération définit  
les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec les  
habitants, les associations locales et les autres personnes  
concernées.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage à la mairie durant un mois.  
Cette délibération peut également être consultée en mairie aux  
heures et jours habituels d'ouverture au public.

Le Maire, Fernand HEIMER

675885100



## Éditorial

Au moment où je vous écris ces lignes, vos vacances sont soit terminées soit en passe de l'être et il est temps de penser à la rentrée.

Pour nos 275 enfants qui emprunteront le 1er septembre le chemin de l'école, cette rentrée sera joyeuse pour les uns, angoissante pour d'autres, mais restera toujours un moment fort pour les enfants comme pour les parents. Vous découvrirez dans ce numéro les nouveautés concernant la vie scolaire avec en particulier l'ouverture d'une classe supplémentaire. Weitbruch grandit et rajeunit et nous ne pouvons que nous en réjouir !

Je me permets de saluer et remercier les associations qui font un travail remarquable et qui reprendront également leurs activités en septembre. Rejoignez-les, découvrez les nombreuses activités culturelles, sportives ou sociales qu'elles vous proposent et qui font la richesse de notre commune. Qu'elles soient assurées du soutien de l'équipe municipale.

Excellente rentrée à toutes et à tous !

Bien cordialement,  
**Fernand HELMER**  
Maire



### Elections régionales

**Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.** A cette occasion, les inscriptions sur les listes électorales, qui traditionnellement ne sont renouvelées qu'une fois par an, sont exceptionnellement rouvertes. Vous avez jusqu'au **30 septembre** pour vous inscrire. Le bureau de vote est à la mairie - dans la salle Bartholdi.

### Fête des seniors

En raison de ces élections, la traditionnelle **fête des Noël des Seniors** est reportée au dimanche 10 janvier 2016.

## URBANISME - Modification du P.O.S. en P.L.U.

Par délibération du 10 septembre 2014 et afin de se conformer à la loi ALUR, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de refondation du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) qui va durer 40 mois à compter du 15 juillet 2015.

Le Service Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) a été retenu comme assistant à maître d'ouvrage et le cabinet PRAGMA SCF comme maître d'œuvre.

Des réunions publiques et une enquête publique seront organisées au courant de la procédure.

## ÉTÉ - Attention Tiques ! - Questions/Réponses

### Pourquoi se méfier de la tique ?

Les tiques sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire. Hématophages, elles se nourrissent de sang et vivent aux dépens des animaux et parfois des êtres humains.

C'est lors de leur "repas" sanguin qu'elles peuvent transmettre une variété importante de germes. En Alsace, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) est actuellement la plus préoccupante (environ 3000 cas par an).

### Où rencontre-t-on la tique ?

Les tiques vivent dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies. On en trouve aussi dans les parcs des villes (espaces verts) et dans les jardins. Leur densité varie à la fois avec le degré d'humidité, de la couverture végétale et avec l'abondance de la faune sauvage.

### Comment la tique s'accroche-t-elle à l'homme (ou à l'animal) ?

La tique repère sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur) postée sur des herbes ou dans le tapis végétal (feuilles mortes), puis attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme, elle s'accroche sur lui.

Elle cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (pli des genoux, aisselles, organes génitaux, cuir chevelu...) La partie avant de la tique comporte un rostre qu'elle enfonce dans la peau. Ce rostre est hérissé d'épines permettant à la tique de rester fixée dans la peau.



Photo : N. Boulanger,  
Faculté de Pharmacie de Strasbourg

### Comment repérer une tique sur son corps ?

Il est impératif au retour d'une promenade en zone à risque de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

On peut déjà au cours de la promenade, la repérer sur ses vêtements, ou la sentir progresser sur sa peau. Comme elle n'a pas encore eu le temps de se fixer, il est très facile de l'enlever.

### Comment enlever la tique ?

Cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire tique ou d'une pince fine. Il est inutile d'appliquer au préalable de l'alcool, de l'huile, de l'éther ou tout autre produit pour l'enlever.

### Que faire après une piqûre de tique ?

Il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 à 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs... il faudra consulter son médecin traitant.

En effet, un traitement adapté permettra d'éviter le développement d'une maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.

## IMPORTANT...

Plus la tique reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de maladie augmente.

S'inspecter minutieusement tout le corps au retour de chaque promenade.

Enlever la tique le plus précocement possible est primordial.

Désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains

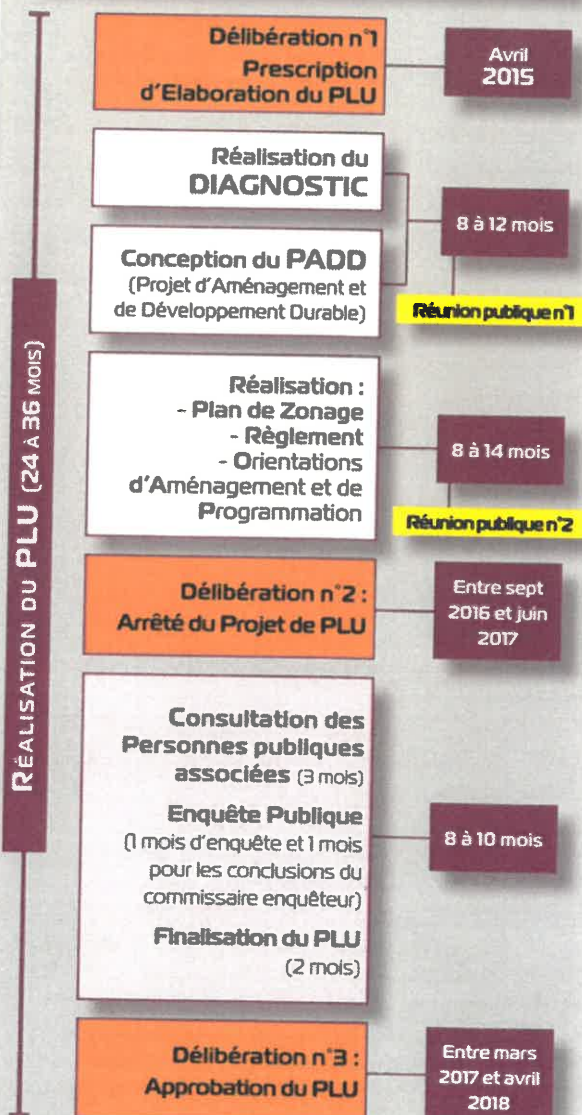
# L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est engagée

## Pourquoi réaliser un Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a décidé d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour remplacer l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur depuis 1988.

Le premier objectif de cette décision est d'ordre purement juridique : la commune doit disposer d'un Plan Local d'Urbanisme qui répond aux exigences des lois issues du Grenelle de l'environnement et de la loi Alur.

### Calendrier Prévisionnel



AVEC LE PLU, PRÉPARONS L'AVENIR DU VILLAGE

Le second objectif est de doter la commune d'un document d'urbanisme d'avenir, qui prépare l'évolution du village pour les vingt prochaines années en conciliant dynamisme, préservation et valorisation de notre cadre de vie.

### Un calendrier de travail de 24 à 36 mois

Le calendrier prévisionnel du PLU est de 24 à 36 mois selon la progression effective de la réflexion. Dix-huit à vingt-six mois sont consacrés à la réalisation du projet. Les huit à dix mois suivants seront consacrés à la période de consultation des administrations et à l'enquête publique destinée aux habitants.

### Une volonté d'échange et de dialogue avec tous les habitants du village

Le conseil municipal a la charge de la réalisation du PLU, mais son travail doit respecter le Code de l'Urbanisme, qui impose un cadre relativement strict.

Le Plan Local d'Urbanisme engageant le devenir communal pour le moyen et le long terme, il est fondamental que son élaboration soit faite dans le dialogue avec tous les habitants du village.

Pour ce faire nous organiserons un minimum de deux réunions publiques dans les six prochains mois. Des réunions particulières seront également organisées selon les besoins et à tout moment les habitants qui souhaitent évoquer le dossier pourront solliciter une entrevue à la mairie.

Suivez l'avancement du dossier sur internet : <http://weitbruch.pragma-scf.com>  
Posez vos questions, faites vos remarques et vos suggestions par courrier ou par courriel

## VOS SORTIES DU JOUR

## BETSCHDORF

► « ÉNIGMES » exposition au Musée de la Poterie de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h. 4€/3 €

## BISCHWILLER

► MUSÉE DE LA LAUB de 14 h à 18 h. 2 €/1 €.  
► MAISON DES ARTS de 14 h à 18 h. 2 €/1 €.  
► THOMAS FERSEN EN CONCERT à 20 h 30 à la MAC Robert-Lieb. 32 €/29 €.

## DRUSENHEIM

► « DO.MI.NO » exposition de papiers dominotés par Jy-Young Kim, Charles Kalt, Hélène Genrin et Didier Kiefer, étudiants à la Haute école des arts du Rhin de 14 h à 19 h 30 au pôle culturel. Entrée libre.  
► SPECTACLE « VICES ET VERSA » par la compagnie Une Abeille dans le Bonnet à 20 h au Pôle culturel. 5 €/3 €.

## HAGUENAU

► « MÉTA (L) MORPHOSES » exposition n proposée par les musées de Haguenau et la Frémau avec 15 artisans d'art exposant une version contemporaine et vivante du travail du métal de 14 h à 17 h 30 à l'espace Saint-Martin, place d'Armes. 3 €/2 €.  
► EXPOSITION « DE LA RELIURE AU PIXEL » de 14 h à 18 h à la médiathèque de la Vieille-Île. Entrée libre.  
► BALADE CRÉPUSCULAIRE organisée par la Maison de la nature et animée par Magali Savo. Horaire de rendez-vous donné lors de l'inscription (faite au plus tard à 17 h) au 03 88 86 51 67.  
► CONCERT « ROIS ET PROPHÈTES » par la Chorale des enseignants de Haguenau, le chœur des Quatre saisons et l'Orchestre baroque à 20 h 30 à l'église protestante. 13 €/9 €.  
► APÉRO-DÉBAT DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE sur le thème : « Qu'est-ce que le bonheur à Haguenau ? » à 17 h à la maison de retraite, rue du Château.

## HATTEN

► COUR DE MARIE - MUSÉE AGRICOLE de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h au 49 rue Principale. 4,50 €/1,50 €.

► MUSÉE L'ABRI-LIGNE MAGINOT de 10 h à 18 h. 6 €/3 €/2,50 €.

## HUNSPACH

► LIGNE MAGINOT - FORT DE SCHENENBOURG de 14 h à 16 h. 8 €/5 €.

## KUTZENHAUSEN

► MUSEUM D'ART ET D'HISTOIRE

L'OUTRE-FORÊT de 11 h à 18 h. 6 €/4 €/gratuit pour les moins de 6 ans.

## LAUTERBOURG

► PLAGE DES MOUETTES de 10 h à 18 h. 2,50 €/0,60 €.

## LEMBACH

► CHÂTEAU FORT DE FLECKENSTEIN de 10 h à 17 h 30. 4,50 €/3 €.

► LE CHÂTEAU DES DÉFIS de 10 h à 18 h. 9,50 €/8 €/gratuit pour les moins de 4 ans.

► P'TIT FLECK-ESPACE LUDIQUE GRÈS ET FORÊT de 10 h à 18 h au château fort du Fleckenstein. 4,50 €/4 €.

► VISITE GUIDÉE DE L'OUVRAGE DU FOUR À CHAUX à 14 h et à 16 h (en français) et à 13 h 30 et 15 h 30 (en allemand) : 7 €/5,50 €/4,50 €.

## NIEDERBRONN-LES-BAINS

► L'AMITIÉ FRANCO-ALLEMANDE exposition à voir de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h à la mairie. Entrée libre.

► « IMAGIN'AIR » exposition en plein air de photographies sur le thème des légumineuses. A voir dans le parc du mini-golf, dans le parc du casino, sur la place du Bureau-Central, avenue Foch et dans l'église Saint-Jean.

## OBERBRONN

► « SUR LES TRACES DE L'ALSACE MYSTÉRIEUSE » stammtisch animé par Guy Trendel à 19 h au restaurant « A l'Ancre d'Or », 33 rue Principale.

## REICHSHOFFEN

► MUSÉE HISTORIQUE ET INDUSTRIEL - MUSÉE DU FER Collection permanence et collection 2016 « Témoins industriels des trois vallées » de 14 h à 18 h au 9 rue Jeanne-d'Arc. 2,50 €/1,70 €/gratuit pour les moins de 14 ans.

## SCHIRRHAIN

► « DRÔLES DE CONTES, DRÔLES DE FABLES » spectacle itinérant en douze tableaux dans la « Forêt Sainte » de 20 h 15 à 23 h au départ de la salle polyvalente. 5 €/3 €/gratuit pour les moins de 7 ans.

## VAL DE MODER

► « DE L'IMAGE POPULAIRE AUX SELFIES » de 14 h à 18 h au Musée de l'image populaire. 3,50 €/gratuit pour les moins de 16 ans.

## WALBOURG

► JARDIN DE PIA ET D'ALAIN de 14 h à 18 h au 95 Grand-Rue 4 €.

SECTEUR DE BISCHWILLER  
Bischwiller

► PERMANENCE POUR LES ANCIENS D'AFN, OPEX ET AUTRES CONFLITS. Jeudi 9 juin. L'association CPG-CATM, Opep et veuves (Combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, opérations extérieures et veuves), section Alsace, tient sa permanence mensuelle de 9 h 30 à 11 h 30 à la Maison des services, 48 rue Clemenceau. Pour tout renseignement et demande de carte du combattant, nouvelle formule dite à cheval sur le 2 juillet 77, de décorations et statuts des veuves des combattants, Opep et autres conflits, se munir des documents militaires. L'association se charge de l'ouverture des dossiers

## Soufflenheim

► CONCOURS DE FLEURISSEMENT. Dès à présent. Les personnes qui souhaitent participer aux concours des maisons fleuries sont priées de s'inscrire à l'accueil de la mairie 03 88 05 79 30.

SECTEUR DE HAGUENAU  
Haguenau

► TROIS SORTIES DES PITT'S RANDONNEURS D'ALSACE. Samedi 4 juin participation à la marche populaire de nuit de Bischwiller parcourez adapté, 10 km, Inscription sur place de 15 h à 20 h. Dimanche 5 juin participation à la marche populaire de Riedseltz parcourez adapté, 10, 20 et 42 km, Inscription sur place de 7 h à 14 h. Contact : Hubert Deutschmann 03 88 93 57 14 ou 06 17 77 65 08. Sortie d'une journée à Grendelbruch. Bon niveau. Repas et bolsos tirés du sac. Rendez-vous 7 h 15 devant le kiosque à musique à la gare de Haguenau. Animateur : Jean-Marie 03 88 91 56 49, 06 70 78 25 99.

## Uhlwiller

► CONCOURS DE TIR. Dimanche 5 juin dès 15 h, la société de tir Saint-Hubert, organise un concours de tir 10 m bino au stand de tir rue du Stade. Les sociétés de tir de Bosselshausen, Huttendorf, Schalkendorf, Wickersheim et Wahlenheim seront les hôtes du jour pour le tir par équipes. Le roi du tir et le tir individuel sont ouverts aux inconditionnels du tir sportif. De nombreux lots sont mis en compétition. Restauration et buvette à partir de 18 h tartes flambees.

## Weitbruch

► RÉUNION PUBLIQUE SUR LE

## L'AGENDA

PLAN LOCAL D'URBANISME. Lundi 6 juin. Dans le cadre de la transformation du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) une réunion publique aura lieu à 19 h 30 au Millénum. Le diagnostic et projet d'aménagement et de développement durable sont consultables en mairie et sur le site de la commune (www.weitbruch.fr).

SECTEUR DE NIEDERBRONN-LES-BAINS  
Niederbronn-les-Bains

► PERMANENCE DU COMITÉ D'ATELIER DE JUSTICE. Vendredi 24 juin. Le conciliateur de justice tient sa permanence chaque 4<sup>e</sup> vendredi du mois, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30, à la mairie de Niederbronn-les-Bains, 2 place de l'Hôtel-de-Ville. Consultations gratuites. Uniquement sur rendez-vous au 03 88 80 89 89.

## Zinswiller

► PÊCHE À LA TRUITE. Dimanche 12 juin, l'amicale de pêche de Zinswiller-Oberbronn organise une pêche à la truite, qui se déroulera en quatre rondes à partir de 9 h 45 à l'étang, route de Baerenthal. Une immersion de plus de 300 kg de truites aura lieu dont 50 kg de grandes. À midi les pêcheurs vous proposent déjeuner composé de jambon au riesling, frites et salade. Dès 18 h tartes flambees. Les personnes désirant soutenir l'association en offrant un lot de tombola, peuvent les déposer à l'étang, le samedi matin. Réservations au 03 88 09 78 43 ou 06 74 30 58 18.

## Val de Moder

► FÊTE DE LA PÊCHE. Dimanche 5 juin, l'association Les Pigeons voyageurs d'Uberach invite à sa 13<sup>e</sup> fête champêtre de la pêche à l'étang de l'aapma de Pfaffenhoffen. 350 kg de truites dont 30 kg de géantes seront immergés en deux temps. Trois rondes le matin et trois rondes l'après-midi. Cinq prix seront offerts pour les plus grosses truites. Prix du billet de pêche : 14 €. Petite restauration sur place. À partir de 17 h, tartes flambees au feu de bois. Buvette et parking assuré. Réservation et vente des billets, auprès du président, Pascal Pfeiffer au 03 88 80 39 78 après 18 h. Vente des billets pêche le dimanche matin suivant disponibilité.

SECTEUR DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS  
Betschdorf

► PÊCHEURS. Dimanche 5 juin aura lieu une matinée de pêche à l'étang Sandmühle de 7 h à

11 h avec immersion de truites. Pause casse-croûte de 8 h 30 à 9 h. Possibilité de prendre une carte pour la matinée.

SECTEUR DE WISSEMBOURG  
Drachenbronn-Birlenbach

► MARCHEURS. Dimanche 5 juin. Les marcheurs du Pfaffenfeldsch participent à la marche populaire IVV de Riedseltz. Départ de 7 h à 14 h pour un parcours adapté, 10 km, 20 km. Inscriptions et restauration sur place.

## Riedseltz

► RAMASSAGE DE VIEUX PAPIERS. Vendredi 3 juin. L'association Nos enfants d'ailleurs organise un ramassage de vieux papiers aujourd'hui à partir de 17 h. Le bénéfice est destiné au fonctionnement de la maison d'enfants à Tirgu Jiu en Roumanie.

## Schleithal

► MARCHÉ SEMI-NOCTURNE. Dès à présent. L'union sportive de Schleithal organise sa première marche semi-nocturne samedi 18 juin à partir de 16 h à la salle polyvalente. La soirée sera animée par l'orchestre. Pêche d'enfer. Restauration : tartes flambees et pizzas. Participation pour la marche : 2 €. Réservation auprès de Mathieu Gertz 07 86 04 13 11 après 17 h.

## Seebach

► FÊTE DES POMPIERS. Samedi 4 juin. L'amicale des sapeurs-pompiers de Seebach innove cette année pour sa fête d'été. La fête d'été aura lieu samedi à la salle des fêtes de Seebach à partir de 18 h. Le programme prévoit une marche de nuit (5 et 10 kilomètres) autour de Seebach au départ de la salle des fêtes à partir de 18 h. L'animation de la soirée sera assurée par l'ensemble bien connu du Duo Alpin. Restauration assurée sur place/tombolas. Marche : 2 €, entrée libre à la fête.

## Wissembourg

► RANDONNÉE ANNULÉE. Dimanche 5 juin. La randonnée en Forêt-Noire prévue au programme du Club vosgien dimanche est annulée suite à l'indisponibilité du guide.

SECTEUR DE WOERTH  
Durrenbach

► AAPPMA DURRENBACH, GUNSTETT ET BIBLISHEIM. Dimanche 5 juin aura lieu une matinée de pêche à l'étang de l'Obermatt de 7 h à 11 h. Pause de 8 h 30 à 9 h. Prix : 10 €. Paiement sur place.

## BLOC-NOTES

Vendredi 3 juin 2016

## HAGUENAU

Bibliothèque des Pins : 18 h.  
Médiathèque : 14 h à 18 h.  
Nautiland : 12 h à 21 h.  
Piscine de plein air : 9 h 30 à 19 h 30.

## SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Bibliothèque : 16 h à 19 h.

## WEITBRUCH

Point lecture : fermé.

## BISCHWILLER

Médiathèque : 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Piscine de plein air : 10 h à 19 h.

## NIEDERBRONN-LES-BAINS

## BAINS

Piscine municipale Les Aqualies : 12 h à 14 h et 15 h à 21 h.  
Piscine de lecture : 16 h à 19 h.  
Golf sur pistes : fermé.

## GUNDERSHOFFEN

Bibliothèque : 16 h à 18 h.

## MERTZWILLER

Bibliothèque : 15 h 15 à 18 h.

## VAL DE MODER

Bibliothèque : fermée.

## WISSEMBOURG

Médiathèque 03 88 16 00 70 : 14 h à 19 h.

## BETSCHDORF

Piscine 03 88 54 43 92 : fermée.  
Bibliothèque 03 88 54 48 70 : fermée.

## DRACHENBRONN

Piscine Les Sept Fontaines : 03 88 94 51 90 : 14 h à 20 h 30, aqua fitness de 20 h 30 à 21 h 30.

## SELTZ

Médiathèque : 03 88 05 59 39 : 14 h à 19 h.

## SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Médiathèque 03 88 80 60 63 : de 15 h à 19 h.  
Marché des producteurs de 16 h à 19 h, place du Général-de-Gaulle.

## WOERTH

Bibliothèque : à Grand-rue : fermée.

## URGENCES

Vendredi 3 juin 2016

URGENCES MÉDICALES  
015

## POMPIERS : 018

## POLICE SECOURS : 011

## GENDARMERIE :

Haguenau : 03 88 07 41 00.  
Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen : 03 88 05 84 10.  
Drusenheim : 03 88 53 33 50.  
Soufflenheim : 03 88 86 60 13.  
Bischwiller : 03 88 63 21 52.  
Wissembourg : 03 88 94 01 02.  
Woerth : 03 88 09 30 08.  
Sultz-sous-Forêts : 03 88 80 40 40.  
Lauterbourg : 03 88 94 80 12.  
Seltz : 03 88 86 50 12.  
Lembach : 03 88 94 41 06.  
GAZ : 0810 433 068.

## EAU :

Haguenau : 03 88 73 71 71.  
Bischwiller, Schweighouse-sur-Moder : 0810 89 58 95.  
Ohlungen, Oberhoffen-sur-Moder : 0810 89 58 95.  
Niederbronn-les-Bains : 03 88 19 29 19.  
Reichshoffen : 03 88 09 08 88.  
Wissembourg : 03 88 54 28 28.  
Woerth : 03 88 09 34 64.  
Sultz-sous-Forêts : 03 88 80 41 26.

## ÉLECTRICITÉ :

Haguenau : 03 88 18 74 00.  
ÉCLAIRAGE PUBLIC : Haguenau : 03 88 73 71 71.  
Niederbronn-les-Bains : 03 88 80 37 70.  
Oberbronn et Reichshoffen : 03 88 80 37 70.

## LICRA

Permanence juridique hebdomadaire de 14 h à 16 h au siège, 9 place Kléber à Strasbourg.  
Par téléphone en cas de discriminations et d'injuries à caractère racis ou antisémites au 06 52 12 15 15.

## MÉDECIN DE GARDE

En l'absence des médecins traitants et en cas d'urgence vitale, 015.

Pour le médecin de garde : Pour Haguenau, Schweighouse-sur-Moder, La Walck, Niederschaeffolsheim : 03 88 24 36 24.  
Pour Bischwiller, Gries, Kaltenhoue, Oberhoffen-sur-Moder, Schirrhein, Schirrhoffen : 03 88 24 en journée et 03 69 55 33 33 de minuit à 8 h.

Pour Mertzwiller, Reichshoffen, Herrlisheim, Roppenheim, Lembach, Sultz-sous-Forêts, Hatten, Riedseltz, Seltz, Moerth : 03 69 55 33 33 de 20 h à minuit.  
Wissembourg : 03 69 55 33 33.  
Pour les autres secteurs : 03 62 24.  
Centre d'addictologie à l'hôpital de Wissembourg : 03 88 54 11 16.

## ALMA ALSACE

Permanence Maltraitance personnes âgées et handicapées : 03 89 43 40 80 de 9 h à 12 h.

## AMBULANCES

Non communiqué - composer le 015.

## PHARMACIES

Pharmacies de garde au 03 32 37 (à 24 h min) ou 03 32 37.



COMMUNE DE  
**WEITBRUCH**

# RÉUNION PUBLIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

# INVITATION

**LUNDI 6 JUN 2016**

**À 19H30**

**MILLENIUM - ESPACE STRIETH**

**PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS  
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DÉBAT**

● **Présentation des conséquences des évolutions réglementaires (issues des lois ENE et ALUR) sur le Plan Local d'Urbanisme de WEITBRUCH**

● **Quelle croissance démographique voulons-nous pour WEITBRUCH dans les vingt prochaines années ?**

● **Quels choix voulons-nous en matière d'habitat ?**

● **Quelle évolution de l'urbanisme pour notre Village ?**

● **Comment préserver et valoriser notre patrimoine et cadre de vie ?**



## PLU

Plan Local d'Urbanisme



TÉLÉCHARGEZ LES ORIENTATIONS  
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SUIVEZ  
L'AVANCEMENT DU PLU SUR LE SITE  
INTERNET :  
[HTTP://WEITBRUCH.PRAGMA-SCF.COM](http://weitbruch.pragma-scf.com)

Madame, Monsieur,

L'ambition d'assurer le développement de notre commune, de renforcer son dynamisme doit être de manière continue au coeur de notre action, c'est ainsi que nous serons capables d'améliorer la vie quotidienne de chacun et le plaisir d'habiter à Weitbruch.

Pour concrétiser cette ambition, nous avons la chance de disposer d'atouts majeurs qu'offrent nos équipements, nos commerces, nos services et notre cadre de vie. Il s'agit là de notre meilleur «capital» et nous savons qu'à l'avenir sa valeur va être encore plus affirmée.

Dans ce contexte, il est fondamental que notre développement sache à la fois s'appuyer sur ces atouts, les préserver et les valoriser.

C'est dans ce but, et celui de la mise en compatibilité avec les nouvelles lois ENE et ALUR, que le Conseil Municipal a décidé, le 23 avril 2015, de remplacer le POS en vigueur par un Plan Local d'Urbanisme.

Les études concernant cette révision ont été engagées au mois d'août dernier. Après un an de travail, nous disposons maintenant du Document *Diagnostic*, ainsi que du *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* qui fixe les objectifs d'avenir de notre village.

C'est afin de vous présenter ces éléments et d'en débattre avec vous que nous vous invitons à participer à la première Réunion Publique du PLU qui se tiendra le lundi 6 juin 2016 à 19h30 au Millenium - Espace Strieth.

*Cordialement* Le Maire  
Fernand HELMER

---

**Commune de Weitbruch**  
**Révision du Plan d'Occupation des Sols et élaboration du Plan Local d'Urbanisme**  
**Réunion publique n°1**  
**Lundi 06 Juin 2016**

---

Environ 105 personnes présentes.

Introduction

M. le Maire introduit la réunion.

Présentation faite par M. CHRISTEN – Bureau d'études PRAGMA SCF

La première réunion publique est un moment de concertation privilégié avec l'ensemble de la population, afin de présenter les nouvelles évolutions du document d'urbanisme de Weitbruch.

**Le PLU ça sert à quoi ?**

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui définit les règles de construction sur la parcelle.

Un PLU peut évoluer et être modifié.

Aujourd'hui, Weitbruch a un POS - Plan d'occupation des sols.

Toutefois, les évolutions règlementaires récentes rendent les POS caducs s'ils ne font pas l'objet d'une procédure de révision en PLU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ils doivent également être compatibles avec le Grenelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les lois ENE et ALUR ont modifié de façon substantielle le contenu du PLU : il est aujourd'hui important de gérer de manière parcimonieuse la consommation foncière. Il faut construire moins et plus dense.

Le PLU comportera moins de zones d'extension urbaines par rapport au POS.

Le PLU devra également prendre en compte les continuités écologiques. Les choix qui sont faits pour le développement de Weitbruch doivent également avoir un impact le plus minime possible sur l'environnement.

Le contenu du PLU est également encadré par le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS).

Le SCOTERS fixe un maximum de 8 hectares de zone d'extension et une densité de 25 logements à l'hectare dans les nouvelles zones d'extension. Le SCOTERS offre également une potentialité de 5 hectares pour une zone d'activités.

**Planning :**

Le conseil municipal vote 3 fois durant la procédure :

- La prescription du PLU définissant les objectifs et les modalités de la concertation (comment associer les habitants au projet)
- L'arrêt du PLU (arrêt des études et début de la procédure plus administrative, à laquelle seront associés tous les partenaires extérieurs : chambres consulaires, services de l'Etat, SCOT, Cdc, etc.) : prévu fin 2016-début 2017
- L'approbation du PLU : prévu fin 2017

Après l'arrêt du PLU, le public pourra prendre connaissance du projet de PLU au moment de l'enquête publique.

La première phase des études permet de définir et de rédiger le diagnostic de la commune, ainsi que les orientations à donner pour son développement qui sont recensées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD ou « projet de village »).

La seconde phase d'études permettra de définir les pièces réglementaires du PLU : le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).  
Ces documents seront présentés lors de la seconde réunion publique.

La concertation s'organise autour des temps forts et des outils suivants :

- Les deux réunions publiques
- La publication d'articles dans le bulletin municipal
- Les infos ponctuelles via une feuille spécifique au PLU
- Le partage des documents sur un site internet partagé sur le site internet de la commune [www.weitbruch.fr](http://www.weitbruch.fr)

Le conseil municipal a également l'obligation de respecter l'intérêt général dans l'élaboration du PLU et doit justifier chaque choix qui sera fait.

Les arbitrages à faire dans le PLU :

- Combien construire ? pourquoi ?
- Où construire ? Pourquoi ?
- Comment construire ? (Prendre en compte la qualité architecturale)

#### **Présentation du PADD :**

Le PADD fixe les objectifs de la commune.

Il est composé des 13 orientations. (cf. document joint au dossier de concertation)

L'objectif démographique est d'atteindre 3250 habitants à l'horizon 20 ans.

Il faut justifier la relation entre l'objectif démographique et les extensions urbaines qui seront définies dans le PLU.

La commune définit une surface de 8 hectares dédiée aux zones d'extension.

---

## Questions/Réponses

---

**1. La densité imposera donc aux habitants de construire sur des parcelles de 4 ares ?**

Les 25 logements/ha seront à respecter dans les zones d'extension urbaines.

Il existe différentes typologies de logements qui permettront de respecter ses densités : la zone d'extension peut accueillir des petits collectifs, des maisons individuelles, des maisons pluri-logements (ex. bifamille).

**2. La commune prévoit-elle des moments spécifiques de concertation avec les différents acteurs de la commune ?**

Oui, une réunion de concertation a déjà été organisée avec les exploitants agricoles et une seconde réunion sera organisée avec les acteurs économiques (artisans, commerçants).

Au fur et à mesure de l'avancement du dossier, d'autres groupes pourront être associés.

Les habitants peuvent faire part de remarques tout au long de l'élaboration du PLU, par le biais du registre de concertation qui est disponible en Mairie.

Au moment de l'arrêt du PLU, le conseil municipal devra également tirer le bilan de la concertation qui a été menée et analyser chaque remarque recensée.

**3. Pourquoi vouloir garder 500 jeunes dans le village ?**

Le chiffre a été défini en fonction de l'objectif démographique qui est 3250 habitants. Il s'agit d'une estimation qui permettra d'accueillir un certain nombre de jeunes dans le village afin de maintenir une vitalité jeunesse dans le village. Le nombre de personnes âgées de plus de 40 ans va continuer à augmenter dans les prochaines années. Afin de maintenir un équilibre dans la population de Weitbruch, il faut contrebalancer cette tendance.

**4. Les chiffres sont estimatifs, mais qu'est-ce-que ça implique concrètement ?**

Il s'agit de donner de la vie au village. Il s'agit d'un choix politique qui a été fait afin de maintenir un équilibre dans l'avenir.

**5. Des calculs de densité ont-ils été réalisés sur la commune ?**

En moyenne la densité est plus élevée que 25 logements/ha dans le centre ancien. Dans les lotissements récents, la densité est de 18 logements/ha.

Depuis les années 2000, la mixité est revenue dans les nouveaux projets.

**6. Quand on parle de coulées de boue, on comprend le risque en voyant les paysages agricoles actuels, où les haies sont de moins en moins présentes.**

A Weitbruch, le risque vient de Niederschaeffolsheim et s'écoule vers les équipements publics, au centre de Weitbruch. Le PLU prévoit un aménagement paysager dans le secteur qui prendra cette problématique en compte.

De plus, le PLU intégrera un projet de retenue d'eau qui sera réalisé à cheval sur les bans communaux de Gries et Weitbruch.

**7. Ne peut-on pas encourager les cultures maraîchères, au lieu des cultures plus intensives aujourd'hui ?**

Cela est difficile.

M. le Maire précise également que la compétence de gestion des risques d'inondation sera transférée à la Cdc de la Basse-Zorn en 2017 (« loi GEMAPI »).

8. Il est important de trouver le bon équilibre entre la localisation des sites d'élevage agricole et le respect d'une distance suffisante par rapport au village, de manière à ne pas générer de nuisances.
9. La Mairie pourrait aller en Allemagne afin de voir des réalisations de village qui vivent en autosuffisance. La commune serait-elle prête à voir ce genre de projet ?  
Les mentalités en Allemagne sont différentes, de même que les pratiques. Là-bas, l'initiative est facilitée et portée par des associations locales.
10. **Est-ce que les évolutions déclinées dans les orientations du PADD sont déjà planifiées aujourd'hui ?**  
Le PLU fixe avant tout le cap, à un horizon de 20 ans. Le PLU pourra également définir un rythme de construction. L'urbanisation se fera par tranches, définies dans les OAP.
11. **Qu'en est-il des projets paysagers (création de nouveaux chemins, etc.) ?**  
Les projets seront mis en place au fur et à mesure. Certains projets seront faits sur des parcelles déjà communales. Le foncier est un obstacle important à la réalisation rapide de ces projets. Il faudra trouver des solutions avec les propriétaires concernés.
12. Si le foncier ne se développe pas, alors la commune sera forcément bloquée.
13. **Le PLU a-t-il un caractère contraignant en matière paysager dans le cadre des opérations d'aménagement ?**  
Ce sont les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) qui vont décliner les orientations sur le site dédié à l'opération d'aménagement.
14. **A partir de quels seuils la commune a-t-elle l'obligation de réaliser des logements sociaux et des équipements dédiés aux gens du voyage ?**  
3500 habitants pour les logements aidés  
5000 habitants pour les aires des gens du voyage
15. **Le schéma présenté pour le développement de Weitbruch est-il transposable à d'autres villages ?**  
La dernière loi a défini un principe de PLU qui sera réalisé à l'échelle de l'intercommunalité. Chaque PLU s'inscrit dans les mêmes grands principes à respecter, qui seront déclinés à l'échelle de chaque commune, en fonction du contexte local.
16. **La commune a-t-elle déjà défini un budget pour réaliser ses projets ?**  
Les extensions urbaines ne sont pas encore détaillées. Le coût des projets d'aménagement sera porté au final par le privé qui construira sur le terrain. La Cdc est aujourd'hui compétente pour les projets d'aménagement urbain, elle prendra en charge le financement au départ, mais elle récupérera l'argent une fois les lots vendus. Il n'y a donc aucune incidence financière pour la collectivité.
17. **Comment prévoir l'assainissement dans les opérations d'extension ?**  
Il faut distinguer l'assainissement et les eaux pluviales. Chaque zone devra prévoir les équipements nécessaires. Le SDEA est associé à l'élaboration du PLU. Le PLU comporte des annexes sanitaires qui définiront les projets d'extension de réseaux à prévoir ainsi que leur coût.

**18. Qu'en est-il du changement d'intercommunalité ?**

La Cdc Basse Zorn reste indépendante aujourd'hui.

Aujourd'hui, aucun changement n'est encore acté et autorisé par le Préfet. La question est toujours à l'étude.

La question importante est de savoir si le changement d'intercommunalité aura une incidence sur le contenu du PLU.

**19. A quels endroits du village sont prévues les extensions urbaines ?**

- La micro-zone d'activités est prévue en sortie de village vers Gries : la zone sera mixte, avec une partie qui fera le lien avec la zone urbaine existante et permettra d'accueillir des activités et de l'habitat. Le reste de la zone sera uniquement à vocation d'activités.
- Zone d'extension Rue des hêtres : il s'agit d'une poche urbaine non urbanisée aujourd'hui. Il n'y a pas d'enjeu écologique, ni paysager qui permettrait de justifier qu'on la garde en zone naturelle.
- Zone d'extension Rue de la Paix : l'objectif est de créer un nouveau bouclage vers Haguenau, réduire le transit que cela implique dans le reste du village. De plus, cette zone comporte les terrains communaux et la commune avait déjà renforcé les réseaux situés en bordure de la zone. L'objectif est également de créer un espace de transition entre la zone urbaine et la zone agricole, en créant des espaces de vergers et de promenade autour du village.

**20. Quelles sont les solutions pour réduire le trafic routier, notamment en sortie de village ?**

La commune prévoit de réaliser une piste cyclable jusqu'à la gare de Gries. Tous les projets en lien avec les déplacements sont réalisés par d'autres acteurs (Département, Cdc).

Le PLU ne mentionne aucune liaison cyclable vers Haguenau.

**21. Combien coûte un PLU ?**

Le PLU comporte des coûts de procédure (insertions légales dans le presse, organisation de l'enquête publique, etc.), des coûts d'études, d'accompagnement technique, etc.

Le montant total s'élève à environ 50 000 euros, inscrits au budget de la commune.

M. le Maire remercie les personnes présentes à la réunion publique et les invite à partager un verre de l'amitié.

## WEITBRUCH Plan local d'urbanisme (PLU) : une première réunion publique



Plus de 100 habitants ont participé activement aux échanges et au débat. PHOTO DNA

Lundi 6 juin dernier s'est tenue la première réunion publique du PLU au Millénum. Quelque cent personnes se sont déplacées et ont ainsi souligné le fort intérêt des habitants pour l'avenir de leur village.

Après un exposé du contexte juridique qui encadre le futur PLU de Weitbruch, l'essentiel de la soirée a été consacré à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fixe les choix stratégiques du développement communal. Les interventions des habitants ont été intenses et riches. L'idée centrale de préserver le calme et de valoriser le cadre de vie et le paysage de Weitbruch, sem-

ble faire largement consensus. Certains souhaiteraient que ce choix s'accompagne d'une limitation drastique du développement démographique communal, mais d'autres souscrivent au choix communal d'une vitalité démographique permettant de maintenir le nombre de jeunes indispensables à la vitalité des écoles et du tissu associatif. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables traite également du développement économique, des équipements, des services et de l'environnement. Il est disponible en mairie et téléchargeable à l'adresse suivante :

» @ <http://weitbruch.prima-scf.com>

## HAGUENAU

### À la rencontre des pompiers

La crèche parentale À Petits Pas est partie à la découverte de la caserne des pompiers de Haguenau.



Chaque petit apprenti pompier a pu essayer la lance à incendie. DOCUMENT REMIS

Le 31 mai à 8 h 15, toute la crèche se met en marche... et en poussette ! Deux professionnelles, une stagiaire, sept parents et douze enfants sont de la partie. Première étape : tout le monde grimpe dans le bus et c'est parti pour la caserne des pompiers de Haguenau !

Quelques arrêts plus tard, toute la troupe descend pour toquer à la porte des pompiers.

La visite commence avec les locaux, puis se poursuit dans le hangar où sont garés tous les camions. Et là, les yeux des petits et des grands commencent à pétiller.

Essayer les casques, monter dans les camions, toucher les bottes... tout est objet de fascination. Puis, direction les extérieurs où chacun reste bouche bée devant l'échelle de 30 m qui se déploie. Quelques parents ont même la chance de monter tout en haut !

Chaque petit apprenti pompier a pu essayer la lance à incendie, en évitant d'arroser les copains bien sûr ! Et le meilleur pour la fin, la sirène actionnée par de petits doigts maladroits.

La fatigue commence à se faire sentir, il est 11 h 30 et temps de prendre le chemin du retour. Encore une belle escapade pour la crèche parentale À Petits Pas où il reste des places disponibles.

» Contact : 03 88 90 40 71.

## PORTES OUVERTES A BOUXWILLER

Samedi 18 et Dimanche 19 juin de 14h à 18h

Laissez-vous séduire par le charme et le calme unique d'un bel appartement en plein cœur de Bouxwiller

7 rue des Seigneurs

Appartement de 2 ou 5 pièces tout confort avec parking et espace vert

Très belles prestations personnalisées  
Possibilité d'acquiescer en prêt à décorer (livrable sous 3 mois)  
Défiscalisation importante pour l'investisseur



Recherche

**MAISONS  
ou  
APPARTEMENTS**

Etat et prix indifférents  
HAGUENAU  
25 km alentours

**06 80 58 13 11**

(03 78 45 56 89)

**AU GROS CHÊNE  
HAGUENAU**

Ce dimanche

**MENU  
FÊTE DES PÈRES**

Tous les jours à partir de 18 h :  
**TARTES FLAMBÉES**

• En semaine : **PLAT DU JOUR**  
• Midi et soir : **Suggestions du marché**  
Carte - Spécialités

• FERMÉ LE LUNDI

Réservation **03 88 73 15 30**

GRIES Communauté de paroisses Terre de Missions

# Un samedi festif pour clôre une belle année

Pour clore l'année, les enfants de la communauté de paroisses Terre de Missions se sont retrouvés pour une journée festive.



Un samedi festif pour clore une belle année. DOCUMENT REMIS

Dès 10 h, une bonne cinquantaine d'enfants à la mine réjouie, a pris possession du club-house de Gries. Ils sont venus des différentes paroisses rattachées à Weitbruch pour vivre un temps festif avec les catéchistes qui les avait accompagnés durant de nombreux mois.

## Différentes épreuves ludiques

En l'absence du père Justin Kette retenu au Ghana, ils ont été accueillis par Géraldine et Marie-Jeanne avant de participer aux jeux organisés avec les responsables. Nicole ayant été retenue en tant qu'accompagnateur pour un voyage scolaire en Italie avec une classe de CM2. Rythmée au son des différentes épreuves ludiques où ils ont tous fait preuve de beaucoup de

passion, la matinée s'est écoulée rapidement ! Puis, c'est autour de belles tartes flambées proposées par Géraldine avec l'aide de Nicolas, que les enfants ont repris des forces avant de déguster tous les délicieux

desserts confectionnés par les mamans... pour poursuivre les jeux collectifs ! Ce moment convivial s'est achevé juste avant que la pluie ne revienne assombrir le ciel de Gries et ainsi tous ont pu repartir en se promet-

tant de renouveler ce temps de jeux, d'échanges, de partage et de rire avec Marie-Françoise, Myriam, Agnès, Mélanie, Monique, Bertrand et Isabelle... mais après les vacances scolaires qui seront bientôt là !

GRIES Les Graines de Mômes

# De nouvelles perspectives

L'association Les Graines de Mômes va fêter son deuxième anniversaire cet été. Elle œuvre en faveur des écoles de la commune.



Les manifestations organisées par l'association Les Graines de Mômes se font dans le but de soutenir les écoles de Gries. PHOTO DNA

SON BUT principal est de soutenir humainement et financièrement les projets au sein des écoles maternelle et élémentaire de Gries. Ainsi, l'association organise des manifestations dont les bénéfices sont reversés aux écoles.

Pour l'année 2015-2016, les équipes pédagogiques ont pu utiliser les fonds pour une initiation au théâtre pour la classe de CE2 (projet Acmsa) ; une semaine d'initiation au kayak est prévue pour la classe de CM1 ; la participation au financement de projets et achats de matériel pour l'école maternelle (véhicules, abonnement à une revue pour les enfants, chocolats de Pâques, initiation au poney...).

## Créer du lien

Certains événements ne sont pas prévus pour faire du bénéfice, mais ont pour seule visée de permettre à tous les enfants des écoles de Gries de se retrouver

autour d'un moment festif comme, par exemple, la fête de Noël.

Pour l'année à venir, les responsables envisagent l'organisation d'une bourse aux vêtements et jouets à l'automne, une masterclass Zumba, une fête de Noël, le carnaval des enfants et enfin la restauration de

la kermesse de l'école élémentaire.

Pour mener à bien toutes ces actions, les bénévoles comptent évidemment sur la participation des parents sans lesquels l'association ne peut pas vivre.

L'autre objectif de l'association est de créer davantage de lien

entre l'école, la mairie, les parents d'élèves et de soutenir les parents dans leur fonction éducative. Ces aspects seront à développer l'année prochaine.

» Pour rejoindre l'association, se faire connaître auprès d'un des membres du comité ou par mail : [lesgrainesdemomes@gmail.com](mailto:lesgrainesdemomes@gmail.com)

## PORTE OUVERTE À LA BRASSERIE DU HOUBLONNIER

Bières artisanales - Tartes flambées

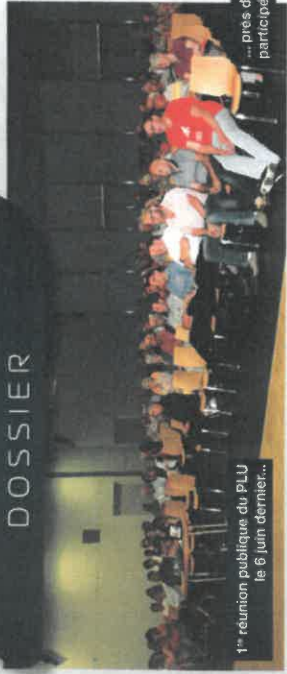


Le 18 juin  
à partir  
de 17h

Brasseur WOHL François

124-126, rue des églises - 67160 SEEBACH

**Schlötterbeck**  
mode  
S  
SPÉCIAL FÊTE DES PÈRES  
-20%  
sur les chemises et les polos homme  
Schlötterbeck souhaite  
une bonne fête à tous les papas !  
WWW.SCHLOTTERBECK.FR  
INGWILLER  
SARREGUEMINES



1<sup>re</sup> réunion publique du PLU le 6 juin dernier...

## Le Plan Local d'Urbanisme

### L'élaboration avance

Vous pouvez consulter le Diagnostic et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en mairie ou sur internet : <http://weitbruch.pragma-scf.com> rubrique téléchargeable

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Weitbruch qui doit remplacer le Plan d'occupation des Soils en vigueur avance. Le document Diagnostic, qui analyse les enjeux du devenir de Weitbruch, et le PADD, qui pose les objectifs du futur Plan Local d'Urbanisme de la commune sont aujourd'hui finalisés dans leur version de travail.

Ils sont tenus à votre disposition et vous pouvez les consulter et faire part de vos remarques et suggestions par courriel ou à la mairie dans le registre de concertation.

### Le projet d'aménagement et de développement durables (extrait)

- Un objectif de 3050 habitants à l'horizon 2025 et de 3250 habitants d'ici 2035
- L'objectif de consolider à la hausse le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans
- Un objectif de production de 12 à 14 logements en moyenne par an pour les vingt prochaines années

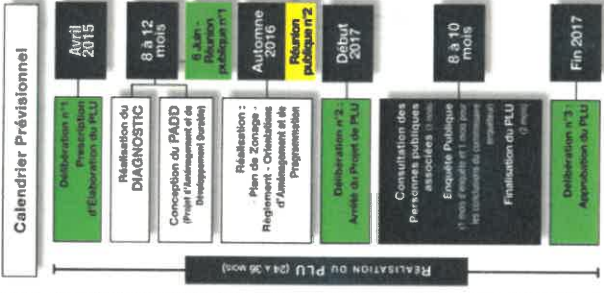


### Une belle participation à la réunion publique du 6 juin au Millénum

Le 6 juin dernier s'est tenue la première réunion publique du PLU au Millénum. Quelques cent personnes se sont déplacées et ont ainsi souligné le fort intérêt de nos concitoyens pour l'avenir du village.

Après un exposé du contexte juridique qui encadre le futur PLU de Weitbruch, l'essentiel de la soirée a été consacré à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui fixe les choix stratégiques de développement communal.

Les interventions des habitants ont été intenses et riches. L'idée centrale de préserver le calme et de valoriser le cadre de vie de Weitbruch fait largement consensus. Certains souhaiteraient que ce choix s'accompagne d'une limitation drastique du développement démographique communal, d'autres souscrivent au choix communal d'une vitalité démographique permettant de maintenir le nombre de jeunes indispensables à la vitalité de nos écoles et de notre tissu associatif.



... près de 100 habitants étaient présents et ont participé activement aux échanges et au débat

### Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique

|                                                      | 1990                     | 1999                     | 2006        | 2012        | 2015        | 2025        | 2035        |
|------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre d'habitants                                   | 2 323                    | 2 473                    | 2 662       | 2 730       | 2 841       | 3 050       | 3 250       |
| Taille des ménages                                   | 2,34                     | 2,30                     | 2,29        | 2,21        | 2,18        | 2,18        | 2,18        |
| Nombre de résidences principales                     | 790                      | 861                      | 907         | 946         | 1 011       | 1 230       | 1 354       |
| Nombre d'habitants supplémentaires par an en moyenne | 16,87                    |                          | 20,72       |             | 23,00       |             | 20,45       |
| Taux d'évolution annuel moyen de la population       | 0,72 %                   | 0,72 %                   | 0,84 %      | 0,84 %      | 0,84 %      | 0,74 %      | 0,72 %      |
| Logements vacants                                    | 48                       | 29                       | 35          | 60          | 60          | 60          | 60          |
| Résidences secondaires                               | 10                       | 10                       | 0           | 2           | 2           | 2           | 2           |
| Taux de vacance                                      | 5,7 %                    | 3,0 %                    | 3,8 %       | 3,4 %       | 3,2 %       | 4,8 %       | 4,2 %       |
| Production des résidences principales                | 100 - 1000 - 1000 - 1000 | 100 - 1000 - 1000 - 1000 | 1000 - 2014 | 2017 - 2020 | 2024 - 2034 | 2037 - 2040 | 2043 - 2046 |
| Sur la période                                       | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| Production de résidences principales                 | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 10          |
| En moyenne                                           | 10                       | 10                       | 10          | 10          | 10          | 10          | 1           |

# Élaboration du **Plan Local d'Urbanisme**

## Le dossier progresse



Après la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit notre vision de l'avenir de Weitbruch pour les 20 prochaines années, lors de la réunion publique du 6 juin dernier, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est entrée dans la phase technique de traduction juridique des objectifs du PADD.

Cette phase consiste à établir le plan de zonage et le règlement du futur PLU de Weitbruch.

La réflexion progresse solidement et nous serons en mesure de présenter une version de travail du dossier d'ici la fin du mois de mars.

### Le travail en cours

- Plan de Zonage
- Règlement
- Orientations d'Aménagement et de Programmation



## Téléchargez et consultez les dossiers

Vous pouvez consulter le Diagnostic et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en mairie ou sur internet :

<http://weitbruch.pragma-scf.com> rubrique téléchargement

B.M

Décembre 2016 • N° 9

## Pour nos abonnés une nuée d'avantages



Entrée nous,  
c'est encore mieux  
l'après-midi

## Relation Clients

Pour toute demande  
hors livraison de votre journal

➔ 03 88 21 56 78

➔ du lundi au jeudi de 13h30 à 18h  
➔ le vendredi jusqu'à 17h

ou CONTACTEZ-NOUS sur dna.fr  
ou rendez-vous dans votre agence DNA la plus proche.

**DNA**

« Je pense donc je lis »

## DNA automoto

### Citroën

**OS HDI** 9 900 €  
140 cv EXCLUSIVE, 2011, clim, GPS,  
régulateur, état neuf, garantie 1 an,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**C4 CACTUS** 13 900 €  
12.2015, clim, GPS, Etat neuf, garantie  
2 ans, pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**DS 3 E-HDI** 9 900 €  
SO CHIC, 05.2014, clim, régulateur,  
état neuf, garantie 1 an,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**DS 3 HDI** 17 700 €  
120 SPORT CHIC, 08.2015, 9 000 km,  
clim, GPS, caméra, régulateur, Etat  
neuf, garantie 2 ans,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**DS 4 HDI 160** 10 900 €  
EXECUTIVE, 08.2012, clim, régulateur,  
GPS, int. cuir, état neuf, garantie 1 an,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**DS 5 HDI** 22 900 €  
50 CHIC, boîte auto, 2016, toutes op-  
tions, Etat neuf, garantie 2 ans,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**DS 5** 15 900 €  
HYBRIDE 4, 10.2013, toutes options,  
état neuf, garantie 1 an,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**BERLINGO HDI** 9 900 €  
CONFORT, 2012, clim, porte latérale,  
gratification, état neuf, garantie 1 an,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

### Contrôle technique



## Véhicules électriques

Les voitures électriques et hybrides rechargeables sont aussi concernées par le dispositif du contrôle périodique, depuis déjà 2014 : elles sont soumises à des points spécifiques, codés sous la lettre «J». Ces contrôles portent notamment sur les batteries de traction et leur coffre, les câblages et connecteurs haute tension, les tressas de masse et la continuité de masse, les équipements électriques et électroniques sur circuit haute tension, le dispositif anti-démarrage, la (ou les) prise(s)

Les centres agréés près de chez vous :  
(liste de centres bas-rhinois non limitative)

**BRUMATH**  
Centre Expertise  
Contrôle Affolter  
196, avenue de  
Strasbourg  
03 88 51 03 58

**ERSTEIN**  
Erstein Contrôle  
Alexandre Louis  
5, route de Lyon  
RN 83  
03 88 98 95 98

**ERSTEIN KRAFFT**  
Contrôle Technique  
de Krafft - Autosur  
Rue du Luxembourg  
67150 Erstein Krafft  
03 90 64 86 27

**ESCHAU**  
Centre Auto Contrôle  
d'Eschau  
Etienne Fassler  
72, rue de la Division-  
Blindée  
03 88 68 58 09

**OSTWALD**  
Contrôle Technique  
d'Ostwald  
AUTOCONTROLE

Pour paraître  
dans cette rubrique  
Contactez  
M. David DEMAY au :

### Ford

**S-MAX TITANIUM** 8 000 €  
Diesel, 140 CV, 1ère main, 01-2008,  
125 000 km, état impeccable, int. cuir, toit  
panoramique Tél. 03 88 10 11 71

**PIESTA** 9 300 €  
2015, 20000 km, clim, état neuf, gîte 1  
an, pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**KA** 00 €  
NOUVELLE 1.2, TITANIUM, 2015, clim,  
état neuf, garantie 1 an,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

### Opel

**CORSA** 10 500 €  
NOUVELLE, 12.2015, clim, état neuf,  
garantie 1 an, pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

### Peugeot

**2008 ALLURE** 21 500 €  
est. pure tech., BVA EAT8 6CV,  
11/2016, blanche, 4 500 km, 110CV,  
Tél. 03 88 71 01 10 / 08 36 52 08 04

**308 ALLURE** 20 000 €  
1.2 pure tech., essence, 130 cv, 8 cv,  
mod 2016, garantie 03/18, px à déb  
07.80.44.14.12

**PARTNER** 7 900 €  
2011, clim, porte latérale, T.S. état, ré-  
visé, garantie, pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**208** 10 400 €  
12/2014, 19000 km, clim, régulateur,  
T.S. état, révisé, garantie,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

### Renault

**KADJAR DCI 130 INTENS**  
De collybi / Pr concept, bas 24800 € (pr  
pub 33700 €, remise = 26,5%) comme  
neuf, 10mois, 8700km, T06 14 18 28 36

**KANGOO** 9 000 €  
électrique, 02.2015, 16 000 km, clim,  
porte latérale, T.S. état, révisé, garantie,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

### Camping-Car Caravanes

Caravan'67 achète  
Caravanes, mobil-home, camping car  
Atelier, révision, carrosserie...  
03 88 55 44 62 Mirkich-Graff

### Utilitaires

**PEUGEOT Partner** 9 900 €  
ferrière, 16 HDI, 110 CH, 5 places,  
2008, toutes options, attache remor-  
que, TDE. Tél. 06 86 28 94 88

**MERCEDES** 2 200 €  
camionnette ban quelques travaux à  
prévoir 2500km sur CT 06.21.82.27.75

**CITROËN JUMPER** 10 000 €  
HDI, 2016, clim, rétroviseur, rehausse,  
état neuf, garantie 1 an,  
pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**CITROËN JUMPY HDI** 8 600 €  
T.S. état, révisé, garantie, pos. re-  
prise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

**CITROËN NEMO HDI** 8 700 €  
CLUB, 2013, clim, T.S. état, révisé, ga-  
rante, pos. reprise et crédit  
www.jammar.com  
03 88 55 34 84 - 08 08 32 40 50

### Accessoires Pièces Tuning

**MEMORIQUE** 900 €  
Pour engins galvanisés avec rampes  
de chargement, charge utile 11200,  
T. 06 88 48 70 57

### Achats

**ACHETE TOUS VEHICULES**  
même hors serv. ss CT + utilitaires.  
Débar. ancienne voit. gratuitement.  
KDEI 03 88 64 35 68 / 08 11 78 09 75

**SUV OU SIMILAIRE**  
faible kilométrage, boîte automatique,  
essence, couleur blanche.  
Tél. 06 75 01 49 21 / 06 75 01 49 21

### Immobilier

avec lookaz.com

### Villégiatures

### Locations

### Locations Autres

### Locations Autres

### PARK HOTEL KURSAAL

MISANO ADRIATICO (ITALIE)  
Tél. +39 0541/610544

• Hôtels à la mer • Parking  
• Jardins avec 2 piscines • Climatisé  
• 2 aires de jeux • Rabais pour  
pour enfants les enfants  
• Animation • Wi-Fi Free  
dans tout hôtel

Recevez nos offres  
sur notre site  
www.parkhotels.it

LE COMFORT D'UN HÔTEL, LES AVANTAGES  
D'UN VILLAGE DE VACANCES

### Bonnes affaires

avec lookaz.com

### Divers

## ANTIQUITÉS BROCANTE

**ACHAT VENTE**  
Meubles-Bibelots  
Tableaux  
Meubles à restaurer  
ou restaurer  
sur + de 500 m²

153, rue Principale  
67150 HINDISHEIM  
03 88 64 16 32  
www.sieso.fr

Venez à l'épicerie l'art de la table

particuliers et restaurateurs  
Tél 03 88 64 78 21

ACHATS

Le rachat d'or, une  
affaire de confiance

Palement comptant

➤ Analyse et valorisation gratuite sans  
engagement de la part du client

➤ Unique dans la région : les expertises  
sont réalisées par des professionnels  
à l'aide d'un scanner à rayons X

➤ Personnel bilingue  
(français / allemand)

**Glob Invest GmbH**

Blumenstrasse 23 (au 1<sup>er</sup> étage)  
(entre la Place du Marché  
et le Rosengarten)

## Sorties - Loisirs

# 23.

## Karlsruher Künstlerrmesse

Regierungspräsidium Karlsruhe  
am Rondellplatz Karl-Friedrich-Straße 17

Horaires d'ouverture : du 28 au 30 avril 2017, de 11h00 à 20h00

Infos : [www.karlsruher-kuenstlerrmesse.de](http://www.karlsruher-kuenstlerrmesse.de)

**FERRIES POUR:**  
**CORSE**  
**ELBE**  
**SARDAIGNE**  
**SICILE**  
**TREMITI**

**BON DE RÉDUCTION 25%**

**Moby**  
LES BATEAUX DE L'HOMINIALE  
[www.mobyline.fr](http://www.mobyline.fr)

**tirrenia**  
Compagnie Italiana di Navigazione  
[www.tirrenia.de](http://www.tirrenia.de)

**Moby Lines Europe - WIESBADEN** Centre européen de réservation  
Tél. +49-611-14 626 Fax. 0611-14 622 44 info@mobyline.fr - info@tirrenia.de

(\*) Tous services qui existent en l'état peuvent en l'état pour un voyage de 20% de montant plus d'assurance, d'assurance et de police d'assurance qui peut être appliqué pour une période maximale de 30 jours avant le départ de la compagnie de ferry choisie, sous réserve de disponibilité de places pour votre voyage. L'acheteur doit être présent dans le bureau de la compagnie de ferry choisie, sous réserve de disponibilité de places pour votre voyage.

## Annonces légales et judiciaires

avec eurolegales.com

**ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES**  
Le journal « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » est officiellement  
habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements  
du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.  
Visitez : [www.eurolegales.com](http://www.eurolegales.com)  
Tél. : 03 88 21 56 55 - Fax : 03 88 21 56 41 - [info@eurolegales.com](mailto:info@eurolegales.com)  
Et dans toutes les agences locales.  
Selon l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités  
de publication des annonces judiciaires et légales ;  
sur la base de la ligne de référence établie au millimètre à l'échelle 1, le prix  
du millimètre est de 1,21 € HT pour l'année 2017.

## Enquête publique

## RÉUNION PUBLIQUE

à Weidbruch le 28 avril 2017

Le maire de la Commune de Weidbruch informe la population que, dans  
le cadre de la transformation du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en  
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), une seconde réunion publique aura lieu  
le mercredi 26 avril 2017 à 19 h 30 au Mülheim.  
L'objectif de cette seconde réunion publique est de présenter le plan de  
zonage et le règlement du futur Plan Local d'Urbanisme.  
Le projet du Plan Local d'Urbanisme est consultable en mairie et sur le  
site de la commune [www.weidbruch.fr](http://www.weidbruch.fr), rubrique Actualités.

Le Maire, F. HELMER

**DNA**  
**habitat**  
rénover • entretenir • équiper  
lookaz.com

**Aménagement Extérieur**  
**ACTIF PAVAGE**  
67850 OFFENDORF  
DEVIS GRATUIT  
PAVAGE, MACADAM,  
PAVAGE, MACADAM,  
PAVAGE, MACADAM,  
« Soufflez  
le chaud et  
le froid »  
Pour la climatisation  
et le chauffage.



COMMUNE DE  
**WEITBRUCH**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

# RÉUNION PUBLIQUE N° 2

## INVITATION

### PRÉSENTATION ET DÉBAT SUR LE PROJET DE PLU

**MERCREDI 26 AVRIL 2017**

**À 19H30**

**MILLENIUM - ESPACE STRIETH**

Une première réunion publique a eu lieu le 6 juin 2016 pour présenter les grandes orientations du futur PLU.

La réunion du 26 avril sera consacrée à la présentation du projet de PLU\* dans sa version de travail, notamment :

- Le Plan de Zonage
- Le Règlement
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

\* Les documents sont téléchargeables sur le site <http://weitbruch.pragma-scf.com> ou disponibles en mairie, tout comme le registre de remarques, avis et suggestions mis à votre disposition.



**PLU**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame, Monsieur,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) engage le devenir communal pour le moyen et le long terme, aussi il est fondamental que son élaboration se fasse dans le dialogue avec tous les habitants du village.

Ainsi je vous invite à participer nombreux à notre seconde réunion publique qui se tiendra le 26 avril prochain.

L'objectif de cette seconde réunion est de présenter le plan de zonage et le règlement de notre futur PLU et d'en débattre avec vous.

*Cordialement,*

Le Maire

**Fernand HELMER**



TÉLÉCHARGEZ LE PROJET DE PLU SUR LE SITE INTERNET : [HTTP://WEITBRUCH.PRAGMA-SCF.COM](http://weitbruch.pragma-scf.com)

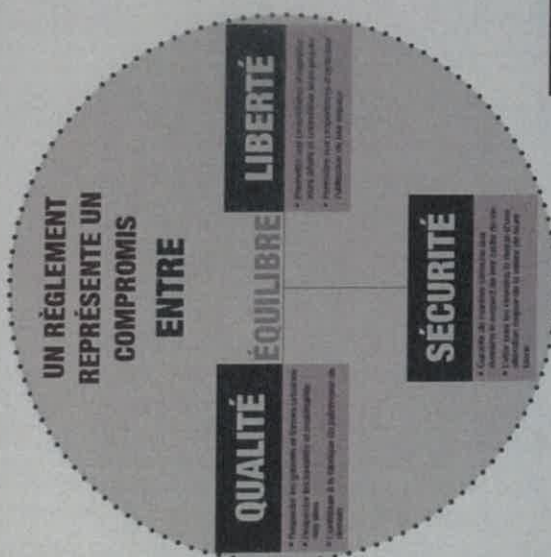
## Plan Local d'Urbanisme

PROJET - DOCUMENT DE TRAVAIL - AVRIL 2017

# Commune de WELTBURCH



## LE RÈGLEMENT



### 3. COMPOSITION DU RÉGLEMENT DES ZONES

Chaque zone du PIIU est soumise à un règlement construit sur le modèle suivant :

## - ARTICLE 1 : DESTINATION DES CONSTRUCTIONS

L'article 1 fixe les règles relatives aux destinations, constructions et occupations autorisées, interdites, ou soumises à conditions particulières.

## ARTICLE 2 : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

<sup>1</sup> article 2 fixe les règles concernant l'implantation des constructions par rapport aux espaces publics aux limites séparatives.

## ARTICLE 3 : HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS ET TOITURES

\*article 3 fixe les règles concernant les hauteurs de constructions autorisées selon le type de toiture.

## ARTICLE 4 : STATIONNEMENT

\*article 4 fixe les règles relatives aux normes de stationnement imposées et à l'aménagement des aires de stationnement

## ARTICLE 6 : ARCHITECTURE ET PAYSAGE URBAIN

\* article 5 fixe les règles relatives à l'insertion urbaine, paysagère et architecturale des constructions.

## ARTICLE 8 : BIODIVERSITÉ ET ESPACES PARTAGÉS

\*l'article 6 fixe les règles relatives à la végétalisation, aux espaces libres de constructions et aux espaces partagés au travers de l'instauration d'un Coefficient de biotope par surface\* (CBS) comprenant une part à aménager en pleine terre\*

[illegible]

| IUT            |  | OCCUPATIONS ET UTILISATIONS INTERVIENTES |  | OCCUPATIONS ET UTILISATIONS PARTICULIÈRES |
|----------------|--|------------------------------------------|--|-------------------------------------------|
| BECTEUR<br>101 |  |                                          |  |                                           |
| BECTEUR<br>102 |  |                                          |  |                                           |
| BECTEUR<br>103 |  |                                          |  |                                           |
| BECTEUR<br>104 |  |                                          |  |                                           |

[illegible]

PANNEAU

## Plan Local d'Urbanisme

PROJET - DOCUMENT DE TRAVAIL - AVRIL 2017



# Commune de WEITBRUCH

## LE PLAN DE ZONAGE



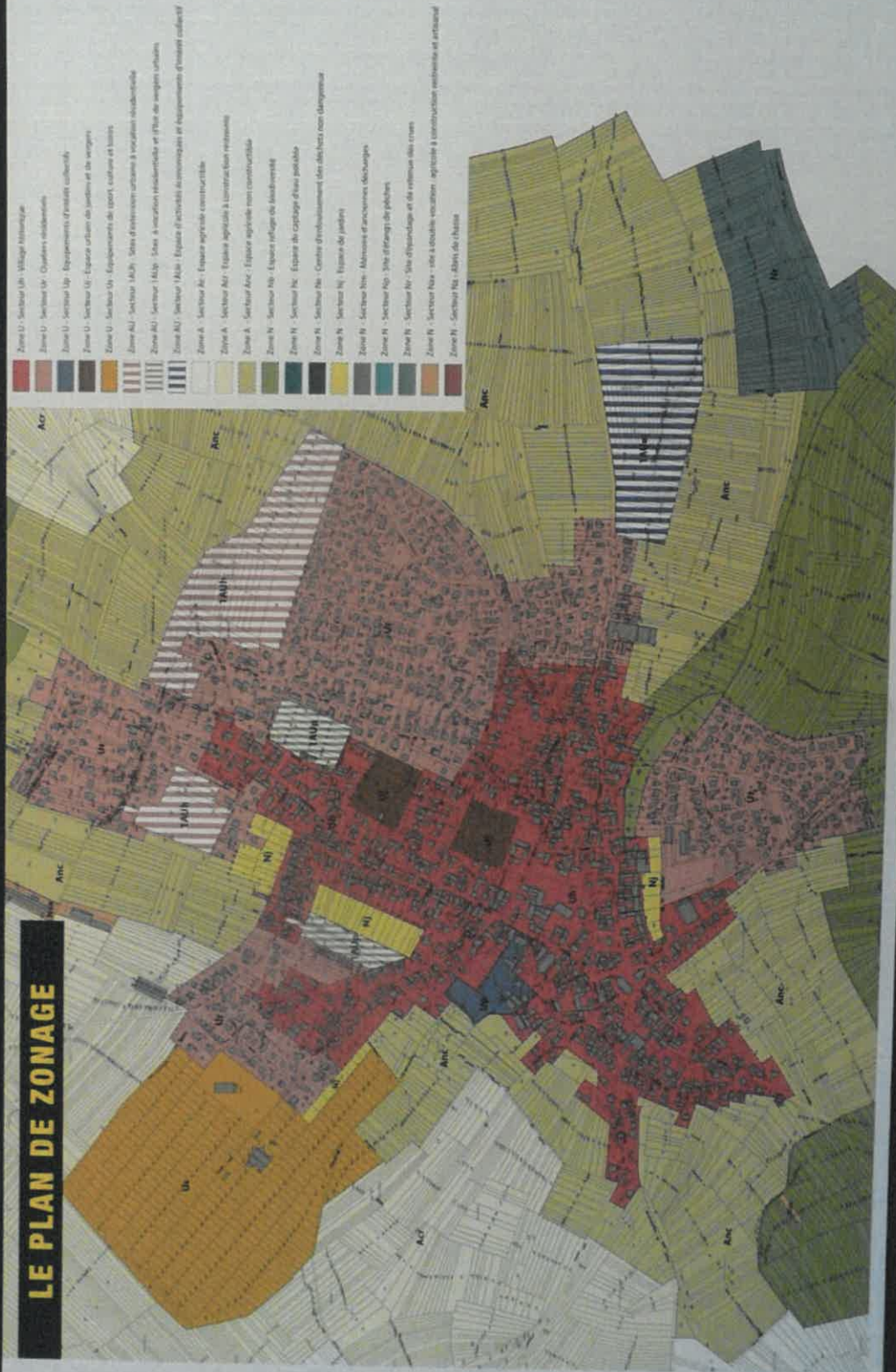
PANNEAU

## Plan Local d'Urbanisme

PROJET - DOCUMENT DE TRAVAIL - AVRIL 2017

# Commune de WEITBRUCH

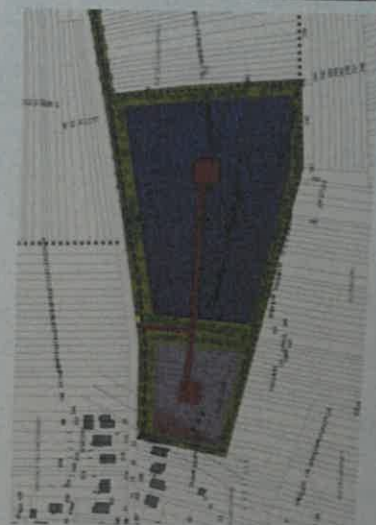
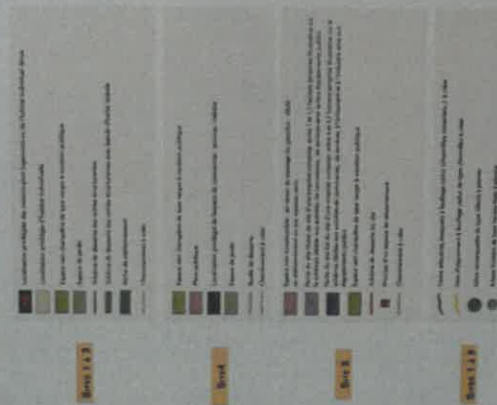
## LE PLAN DE ZONAGE



## Plan Local d'Urbanisme

**PROJET - DOCUMENT DE TRAVAIL - AVRIL 2017**

# LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



PANNEAU

## Plan Local d'Urbanisme

PROJET - DOCUMENT DE TRAVAIL - AVRIL 2017

# Commune de WEITBRUCH



### LES COMPOSANTES DU DOSSIER PLU

#### DIAGNOSTIC ET JUSTIFICATIONS

RAPPORT DE PRÉSENTATION

#### OBJECTIFS POLITIQUES

PADD

PLAN DE ZONAGE

RÈGLEMENT

OAP

ANNEXES

#### TRADUCTION JURIDIQUE DES OBJECTIFS DU PADD

C'est l'ensemble des trois documents qui dicte le droit du sol et de la construction dans la commune. C'est sur leurs bases que sont instruits les permis de construire.

#### COMPLÉMENTS

#### CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

- ✦ Site Internet (formulaire de contact, mail ou tel)
- ✦ RéunionS PubliqueS
- ✦ Accueil sur rendez-vous en mairie

### Le calendrier du PLU et la suite de la procédure



[www.weitbruch.fr](http://www.weitbruch.fr)

**Plan Local d'Urbanisme**  
**Compte rendu de la réunion publique du 24 avril 2017**  
**Dans la salle du Millenium**

La réunion publique n°2 du PLU, consacrée au Plan de Zonage, au Règlement et aux OAP, commence à 19h15, le public est aussi nombreux qu'à la réunion publique n°1 consacrée au PADD, soit plus de 100 personnes.

Monsieur le Maire ouvre la réunion. Il remercie l'assistance de sa présence, puis souligne l'importance du PLU pour assurer un développement à la fois dynamique et maîtrisé de la commune. Il précise également l'importance du PLU directement pour chaque habitant pour son environnement et son cadre de vie.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au représentant du bureau d'étude qui accompagne la commune pour la présentation technique du projet.

La présentation insiste tout d'abord sur le calendrier de la procédure et le rôle de la concertation avec les habitants. Il est précisé que la réunion publique de ce soir n'est qu'un maillon de la concertation avec les habitants. Il est souligné ensuite l'importance pour chaque citoyen de prendre connaissance du dossier et de faire le cas échéant toutes les remarques, propositions ou questions utiles, ceci par courrier ou courriel.

Il est rappelé également que Monsieur le Maire est à disposition des habitants pour les rencontrer directement.

La mise à disposition continue du dossier de PLU selon son avancement sur le site internet : <http://weitbruch.pragma-scf.com> est mise en exergue.

Cette volonté affirmée de la commune d'être disponible pour une concertation ouverte est appréciée de la salle et soulignée par deux interventions.

Le bureau d'étude fait un rappel rapide des orientations du PADD, puis présente le projet de plan de zonage en soulignant qu'il s'agit bien évidemment d'un document de travail comme cela sera le cas pour le Règlement et les OAP, et que la concertation avec les habitants, comme celle engagée avec les personnes publiques associées est bien là pour permettre un murissement du dossier.

La présentation détaillée du projet de plan de zonage dure une vingtaine de minutes. Elle soulève deux inquiétudes.

Plusieurs interventions concernent le site d'extension urbaine AUh nord-est de la rue de la Paix. Le débat porte sur son utilité, sa localisation et les craintes d'altération du cadre de vie pour tous les riverains directs du site qui aujourd'hui ont un jardin qui donne sur les champs.

Le bureau d'étude rappelle la logique du travail qui a conduit du diagnostic au PADD en déterminant les objectifs de développement de la commune en termes de production de logements, puis en termes de forme urbaine, de cadre de vie et de paysage. Il souligne que le plan de zonage n'est que la traduction de ce choix politique.

Pour permettre à la salle de bien apprécier le choix d'extension urbaine dans le respect du cadre de vie des riverains du futur quartier, le bureau d'étude présente le projet d'OAP et l'ensemble des dispositions d'intégration urbaine et paysagère.

Celles-ci rassurent un tant soit peu le public concerné, sauf sur un point fondamental, la localisation d'un immeuble. Afin de pouvoir approfondir la question et prendre le temps d'aller dans le détail des choses, il est convenu d'organiser une réunion spécifique avec les riverains le 4 mai 2017 à 18h.

La seconde inquiétude concerne le projet d'urbanisation du site du stade de football rendu possible par le projet de développement et de regroupement des équipements sportifs et culturels de Weitbruch à l'espace Strieth. Aussi, si le projet de l'espace Strieth suscite une série de remarques positives, des habitants de la rue des Romains (riverains du stade de football existant), craignent que leur cadre de vie soit altéré selon la nature des constructions prévues. La hauteur des constructions étant limitée à 10 mètres, soit en réalité 8 mètres et 3 niveaux dans le cas probable d'une construction à toit plat, a rassuré le public concerné.

La suite de la présentation est consacrée au projet de règlement. Le bureau d'étude insiste tout d'abord sur l'esprit du règlement et sa volonté de trouver le bon équilibre entre l'exigence de qualité des projets, la liberté laissée aux pétitionnaires et la sécurité donnée aux riverains.

Les remarques et questions ont essentiellement porté sur les articles 2b (alignement par rapport aux riverains) et 3 (toitures et hauteurs de construction). Les solutions proposées ont été perçues positivement et l'esprit du règlement apprécié consensuellement.

Il est 21h30, la réunion est ponctuée par un rappel du calendrier et la disponibilité de la municipalité pour permettre la meilleure concertation possible pour doter Weitbruch d'un PLU porteur d'avenir.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois le public pour sa présence, mais aussi pour son implication et sa participation active au débat.

## Pourquoi la révision du POS de Weitbruch et sa transformation en PLU ?

La commune dispose d'un document d'urbanisme (POS) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 1988 et révisé le 26 mars 2002. Le document d'urbanisme fixe le droit du sol et de la construction dans le village.

La révision du POS et sa transformation en PLU ont été rendues nécessaires afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires entrées en vigueur avec la loi Grenelle en 2010 et la loi ALUR en 2014.

Le futur PLU permet de définir le développement de Weitbruch pour les vingt prochaines années et les enjeux de plus en plus marqués en matière de développement durable.

## Cù en est la procédure aujourd'hui ?

Le projet de PLU est en phase de finalisation : les documents qui le constituent ont été présentés lors de deux réunions publiques et peuvent encore faire l'objet d'ajustements.

Après une deuxième réunion avec les services de l'État et les personnes publiques associées à l'élaboration du projet, ce dernier pourra être «arrêté» vers l'automne prochain.

fiendra ensuite une enquête publique avant son approbation, qui devrait intervenir à l'été 2018.

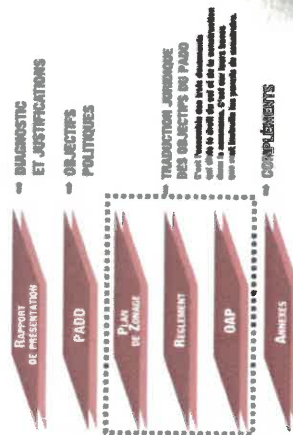
### Le calendrier du PLU et la suite de la procédure



es documents (en version de travail) sont consultables  
**en mairie**  
 sur Internet (<http://weltbruch.pragma-scf.com>)  
 toute question ou remarque peut être adressée à la mairie  
 via le site Internet.

## De quoi se compose le projet de PLU ?

**Les Composites  
en Dactyl PLI**



Le projet de PLU est formé de plusieurs documents : après un travail de **diagnostic**, des objectifs sont définis et traduits dans le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement durables) : projections démographiques, développement urbain et mise en perspective du développement des équipements communaux, valorisation du paysage et du cadre de vie, préservation et valorisation de la biodiversité, prise en compte des risques naturels...

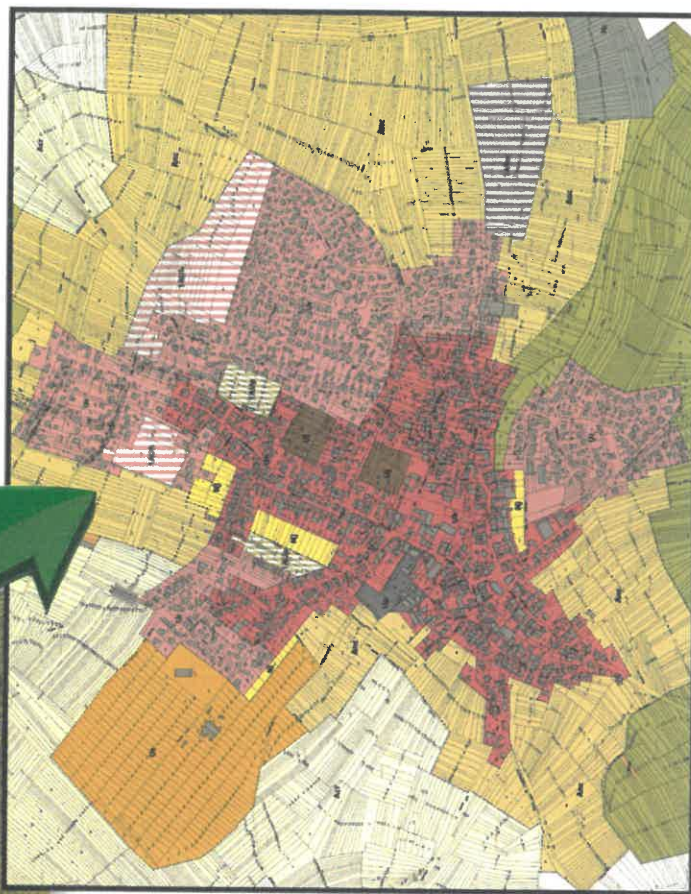
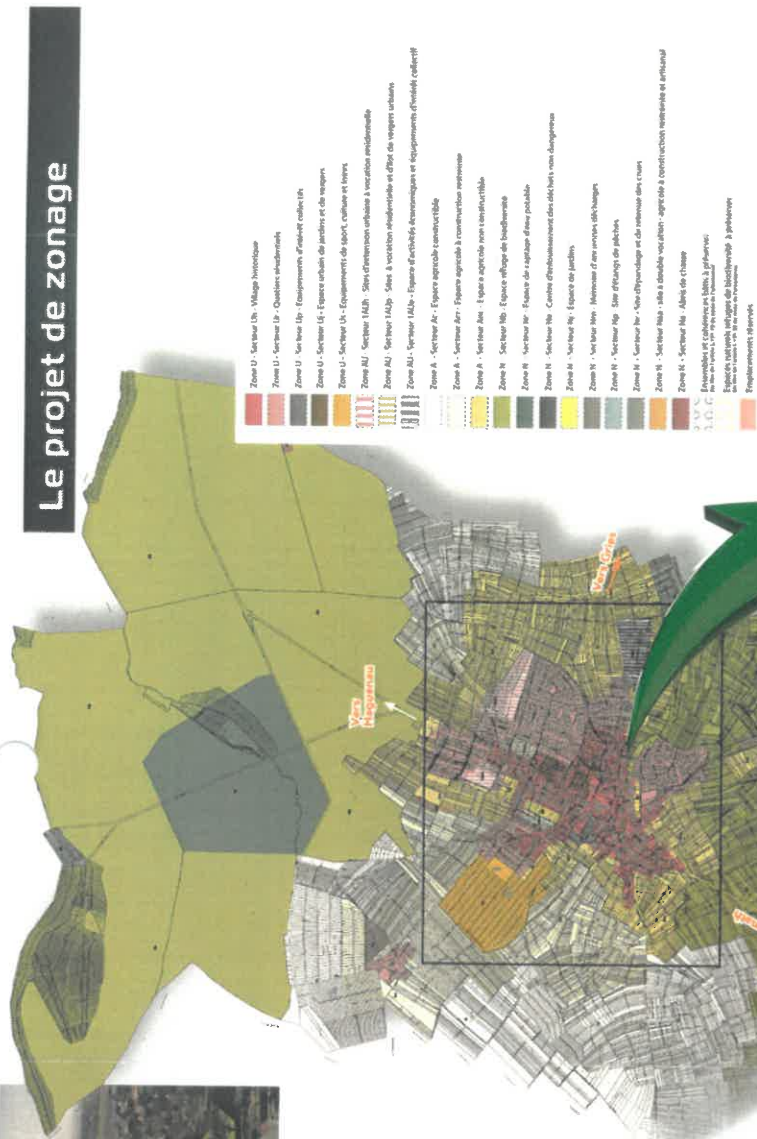
e plan de zonage des secteurs de constructibilité et le règlement associé à chacun de ces secteurs sont élaborés en tenant compte de ces objectifs.

Le règlement doit représenter un compromis et un équilibre entre **Qualité** (respecter le patrimoine et le caractère des sites), **Liberté** (permettre la concrétisation de projets) et **Sécurité** (garantir le respect du cadre de vie et prévenir l'altération des biens).

Quant aux secteurs prévus pour de l'extension urbaine, ils sont dotés quant à eux d'«Orientations d'Aménagement et de Programmation» (OAP), une sorte de cahier des charges à respecter afin que les extensions soient réalisées dans les meilleures conditions d'occupation de l'espace et de qualité paysagère.

Le dossier est complété par la justification des choix ainsi que différentes annexes à caractère informatif : plan et liste des servitudes d'utilité publique, plan des réseaux (eau potable, assainissement).

## Le projet de zonage



11 April 2017

# Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de plan local d'urbanisme sera voté au mois de janvier prochain

Le projet de PLU est quasiment finalisé et sera soumis au vote du Conseil Municipal au mois de janvier prochain, ceci après une dernière réunion avec les personnes publiques associées, c'est-à-dire les différentes administrations (État, Département, Communauté des Communes, communes voisines, SCOT d'Alsace du Nord, Chambre d'Agriculture...). Le projet de PLU sera ensuite transmis aux mêmes personnes publiques associées qui disposeront de trois mois (février, mars, avril) pour donner leur avis officiel sur le dossier.

L'enquête publique du PLU se tiendra au mois de mai

L'enquête publique pour sa part sera organisée au terme de la consultation des personnes publiques associées (dont les avis seront joints au dossier d'enquête publique), c'est-à-dire au mois de mai prochain.

Cette enquête publique se fera sous la tutelle d'un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif. Il s'agira de la dernière étape où les habitants pourront formuler leurs avis et remarques.

Sur ce point, rappelons l'importance du PLU, puisqu'il s'agit du document qui fixe dans le détail le droit du sol et de la construction dans le village : c'est le PLU qui définit où l'on peut construire, où l'on ne peut pas construire et quelles règles il faut respecter.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport, puis, à l'aune de ce dernier et des avis des personnes publiques associées, l'équipe municipale procède aux derniers ajustements du PLU avant son approbation au mois de juillet prochain.

Le projet de PLU dans sa version de travail est consultable :  
- en mairie  
- sur Internet (<http://www.weibtrich.pragma-scf.com>) rubrique téléchargement

Consulter le projet de PLU dans sa version de travail

Depuis notre dernière réunion publique spéciale PLU du 26 avril dernier, le projet de PLU n'a pas évolué sur le fond, mais a été affiné et peaufiné. Il importe notamment de souligner que la zone AUH d'extension urbaine destinée à l'habitat a été scindée en deux secteurs, un secteur 1AUH, constructible à court et moyen terme, et un secteur 2AUH, constructible à moyen et long terme. Cette évolution a été demandée par l'état, le temps que se concrétise l'intégration des communes de la Communauté de Communes de la Base Zorn dans le SCOTAN (Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord).



**Règlement d'urbanisme**

022b

**Document de travail**

**ENT PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES**

Un règlement d'urbanisme est un acte administratif qui définit les règles de construction et d'usage des sols dans une commune. Il est divisé en plusieurs sections :

- Section 1 : Définition des zones d'urbanisme** : Cette section définit les zones d'urbanisme (Zones d'habitat, Zones d'activité, Zones d'agriculture, etc.) et les règles de construction qui s'appliquent à chaque zone.
- Section 2 : Définition des limites séparatives** : Cette section définit les limites séparatives entre les zones d'urbanisme et les zones d'agriculture, les limites séparatives entre les zones d'habitat et les zones d'activité, etc.
- Section 3 : Définition des règles de construction** : Cette section définit les règles de construction (hauteur, densité, etc.) qui s'appliquent à chaque zone d'urbanisme.

Le règlement d'urbanisme est un document de travail qui est consultable en mairie et sur Internet. Il est également possible de télécharger le règlement d'urbanisme en format PDF.

**Document de travail**

**ENT PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES**

Un règlement d'urbanisme est un acte administratif qui définit les règles de construction et d'usage des sols dans une commune. Il est divisé en plusieurs sections :

- Section 1 : Définition des zones d'urbanisme** : Cette section définit les zones d'urbanisme (Zones d'habitat, Zones d'activité, Zones d'agriculture, etc.) et les règles de construction qui s'appliquent à chaque zone.
- Section 2 : Définition des limites séparatives** : Cette section définit les limites séparatives entre les zones d'urbanisme et les zones d'agriculture, les limites séparatives entre les zones d'habitat et les zones d'activité, etc.
- Section 3 : Définition des règles de construction** : Cette section définit les règles de construction (hauteur, densité, etc.) qui s'appliquent à chaque zone d'urbanisme.

Le règlement d'urbanisme est un document de travail qui est consultable en mairie et sur Internet. Il est également possible de télécharger le règlement d'urbanisme en format PDF.

## Plan de zonage extrait

Document de travail



- 1AUH : Sites d'extension urbaine à vocation résidentielle à court ou moyen terme
- 2AUH : Sites d'extension urbaine à vocation résidentielle à long terme
- Ac : Espace agricole constructible
- Acr : Espace agricole à construction restreinte
- Anc : Espace agricole non constructible
- Ns : Aire de chasse
- Nss : Site à double vocation : agricole à construction restreinte et artisanal
- Nb : Espace village de biodiversité
- Nc : Espace de captage d'eau potable
- Nd : Centre d'enfouissement des déchets non dangereux
- Ni : Espace de jardin
- Nm : Mémoire d'ancienneté dérogatoire
- Np : Site d'habitat de pêche
- Nr : Site d'habitat et de refuge des crues
- Uh : Village historique
- Uj : Espace urbain de jardins et de vergers
- Uq : Equipements d'intérêt collectif
- Ur : Quartiers résidentiels
- Us : Equipements de sport, culture et loisirs
- Em : Emplacements réservés
- Ea : Espaces naturels vulnérables de biodiversité à préserver (au titre de l'article L. 101-2 du code de l'environnement)
- Patrimoine bâti historique du village à préserver (au titre de l'article L. 151-18 du code de l'environnement)

B.M

RITTER Pauline  
38 rue Oberend  
67500 WEITBRUCH  
Tel: 06 65 42 09 59



→ maqna  
le 10/05

08/05/2017

Demande par rapport au PLU,

Concerne: parcelle  $\frac{88}{23}$  située 2, rue de l'Église

Intégrer dans le PLU, le fait que je puisse implanter une construction future sur délai d'un recul de 5m comme défini dans l'article U2 de la zone Uh (Voir le plan de cote ci-joint.)

L'espace entre la mairie et la parcelle  $\frac{89}{23}$  où se situe la maison à colombage de 1779 ne permet pas de respecter cette limite de 5m.

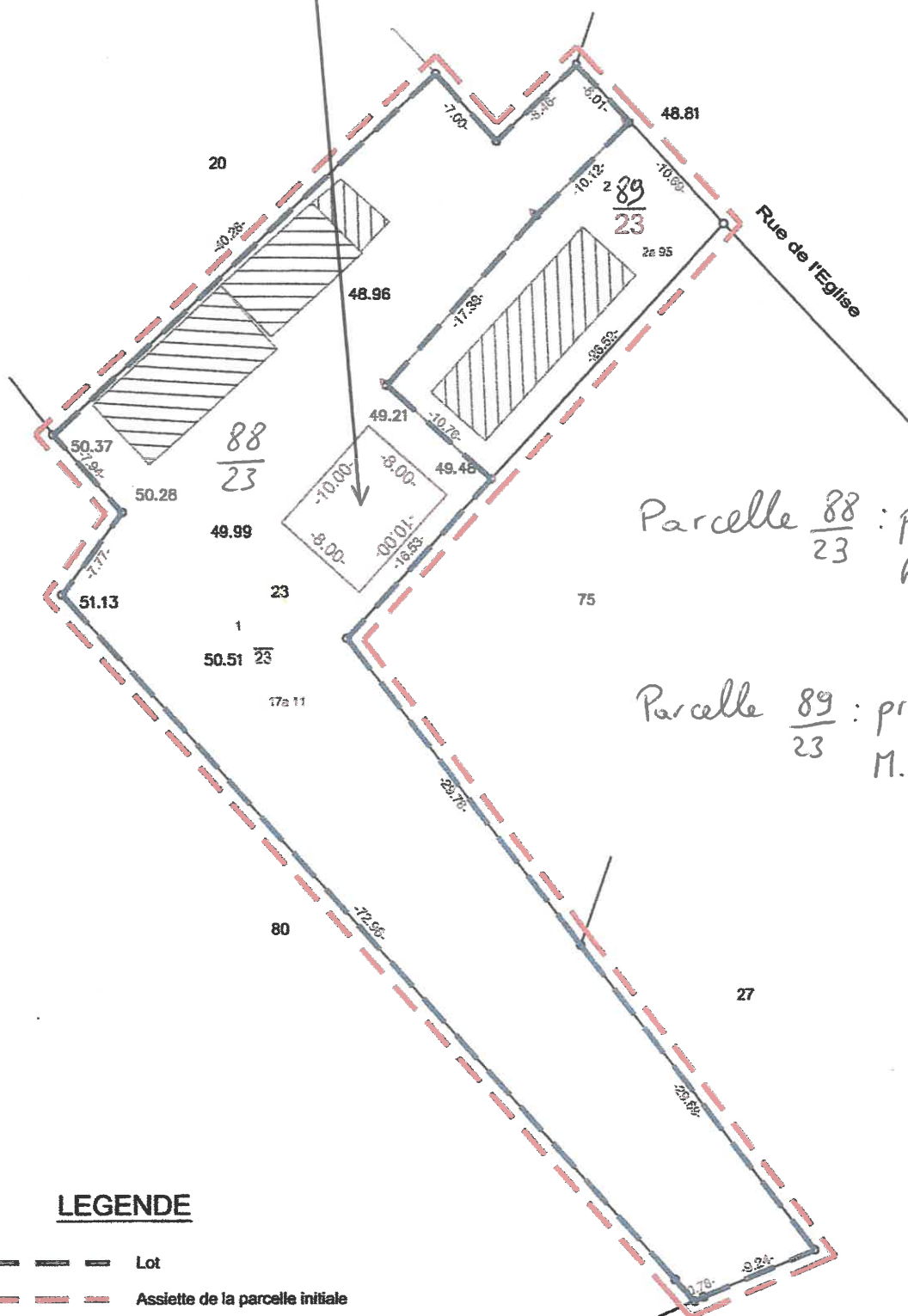
# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PLAN COTE

DP 10

1/500

*exemple d'implantation de ma maison future*



Parcelle  $\frac{88}{23}$  : propriétaire  
RITTER Pauline

Parcelle  $\frac{89}{23}$  : propriétaire  
M. et Mme RITTER  
Claude

### LEGENDE

- — — Lot
- - - - - Assiette de la parcelle initiale

- Le plan parcellaire a été obtenu par numérisation.
- Le nivellement est indépendant.
- La position et les dimensions de la maison et des accès projetés sont données à titre indicatif



**LAMBERT - Géomètres-Experts**  
STRASBOURG - BRUMATH - SARREBOURG - SARRE UNION - BLAMONT  
[www.lambert-geometre.fr](http://www.lambert-geometre.fr)

BRUMATH - 67170 - 1a rue de la paix - 03.88.51.10.79 - [brumath@lambert-geometre.fr](mailto:brumath@lambert-geometre.fr)



Réf. n° 31903

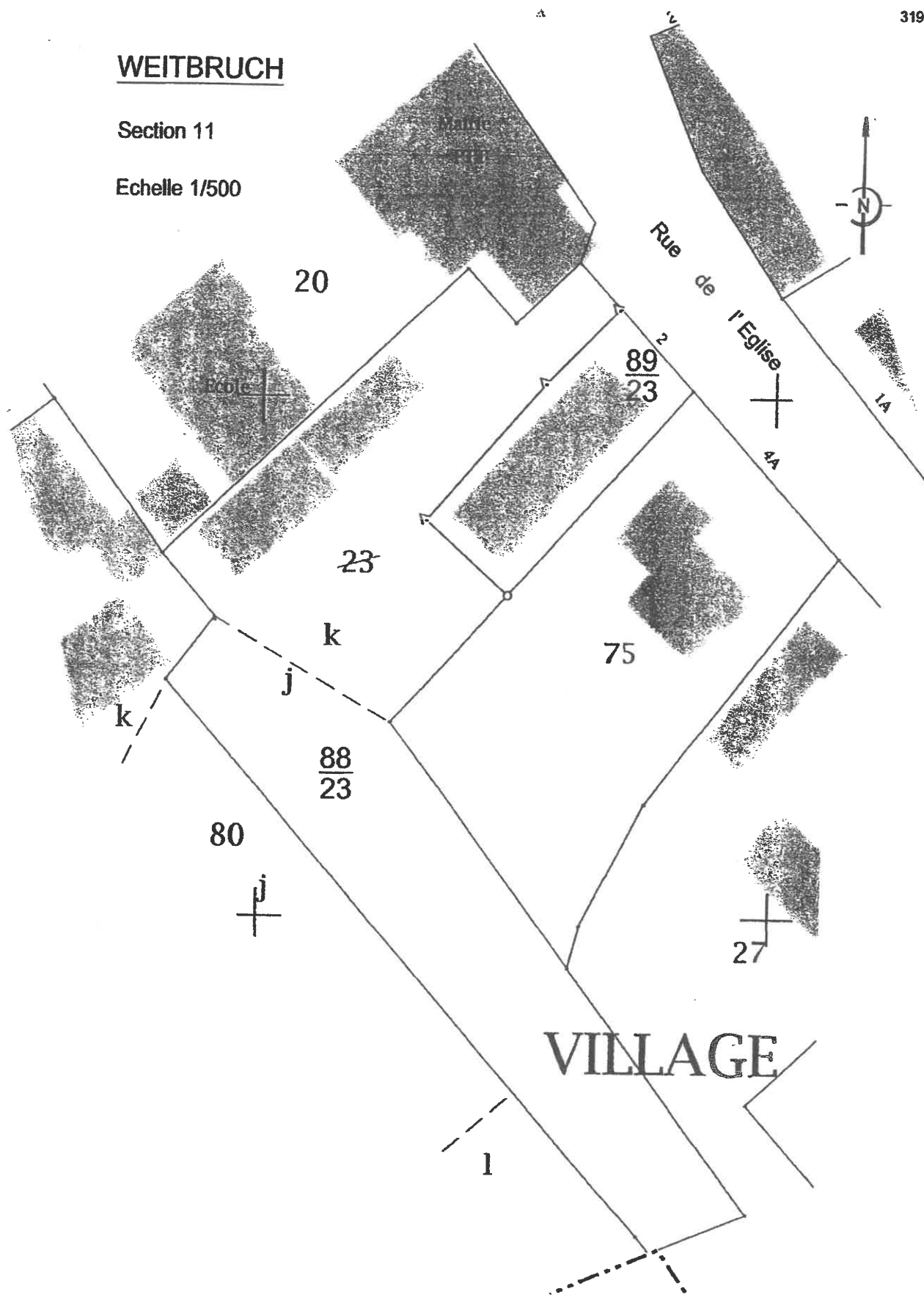
Par : DL

Le : 11/08/16

**WEITBRUCH**

Section 11

Echelle 1/500



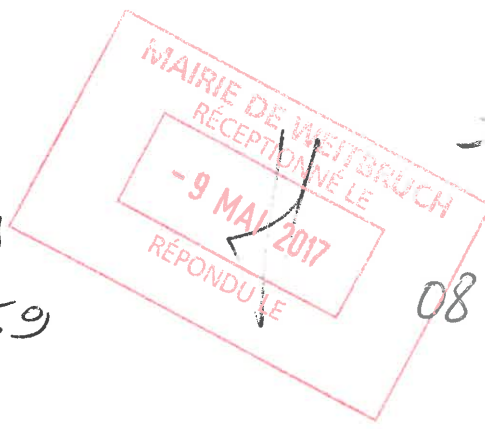
**LAMBERT - Géomètres-Experts**  
 STRASBOURG - BRUMATH - SARREBOURG - SARRE UNION - BLAMONT

[www.lambert-geometre.fr](http://www.lambert-geometre.fr)

BRUMATH - 67170 - 1a rue de la paix - 03.88.51.10.79 - [brumath@lambert-geometre.fr](mailto:brumath@lambert-geometre.fr)



RITTER Pauline  
38 rue Oberend  
67500 WEITBRUCH  
Tel: 06 65 42 09 59



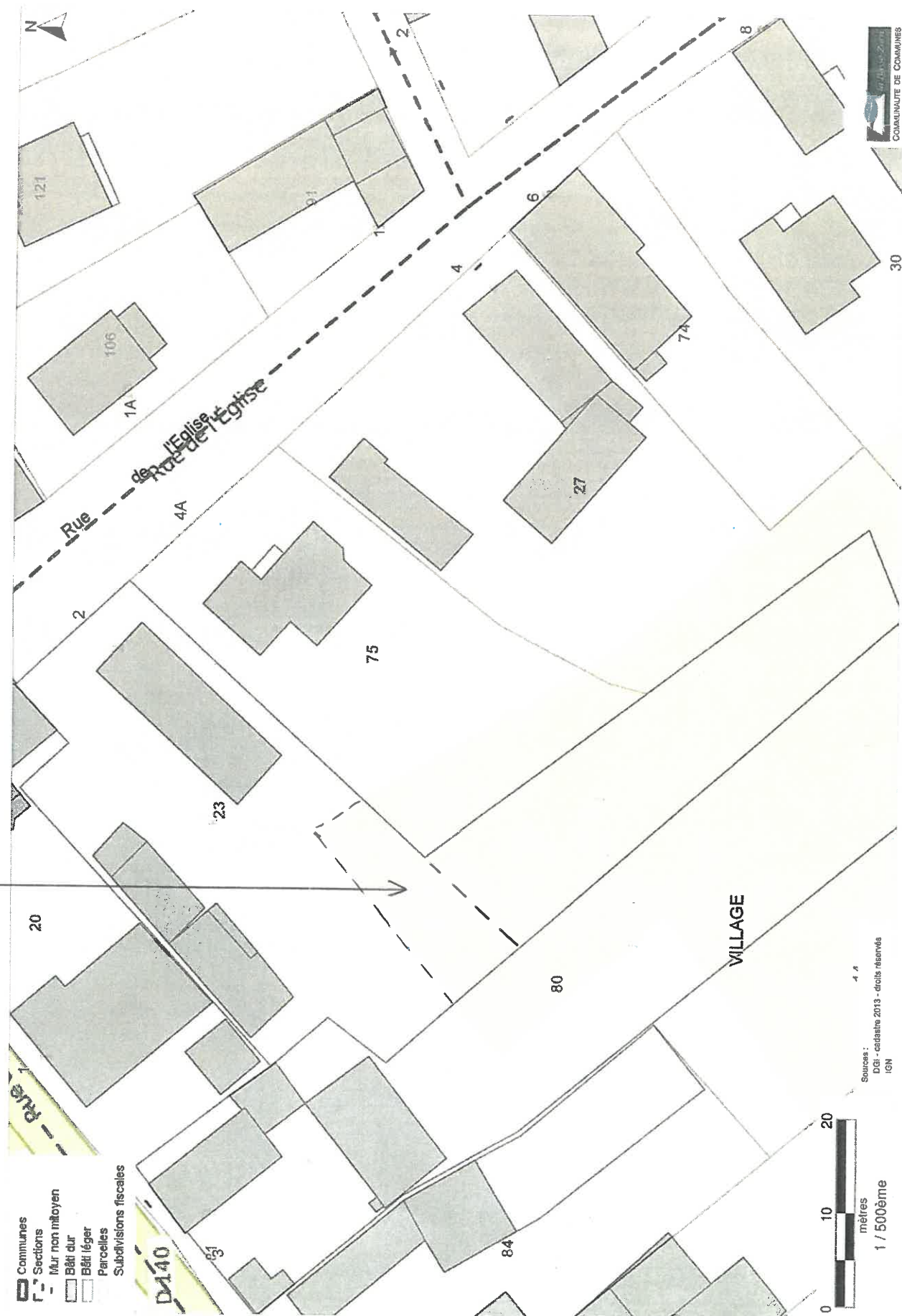
→ Proposé le 10/05

08/05/2017

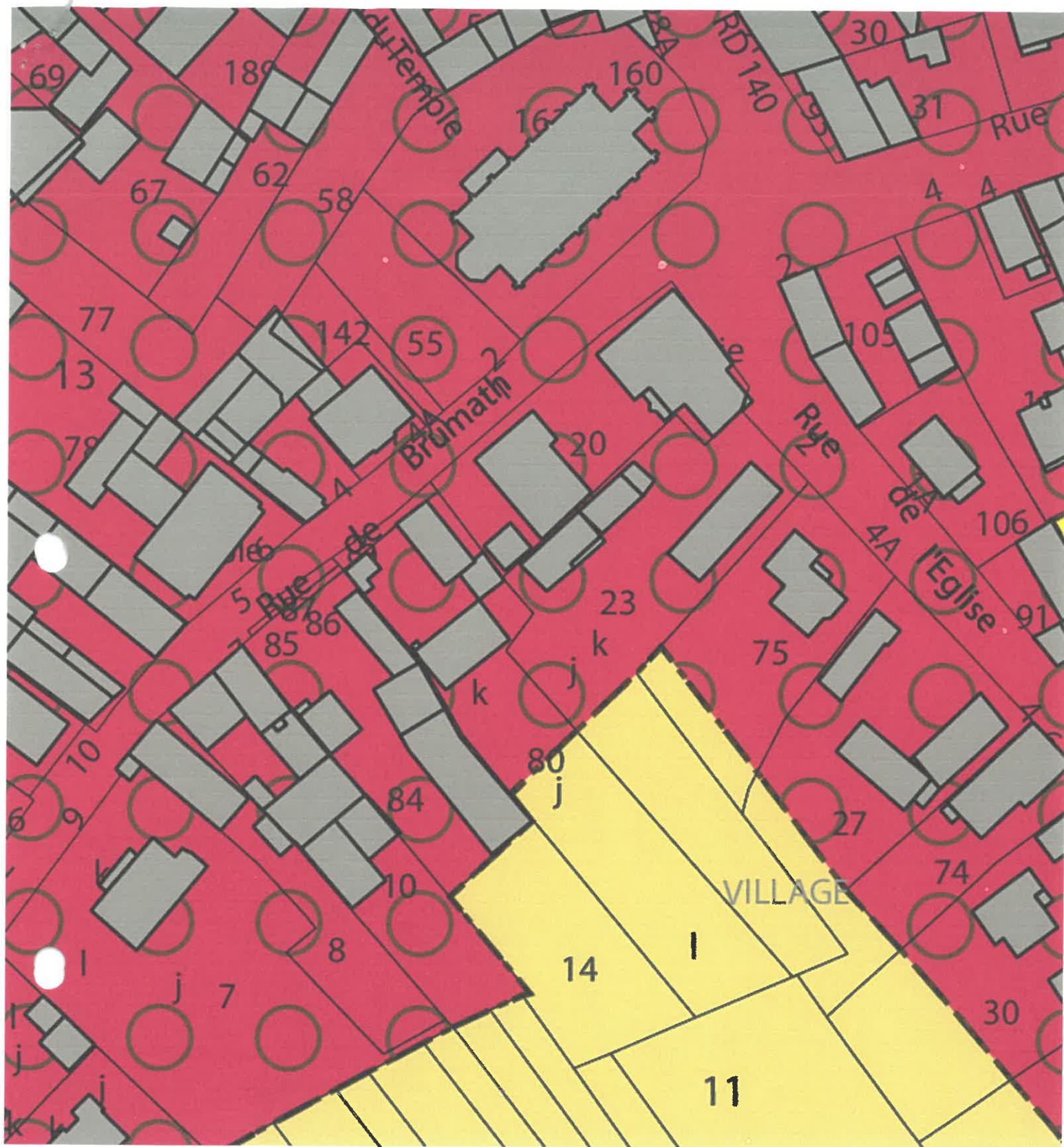
Demande par rapport au PLU

\* Vérification et confirmation des limites de la zone constructible concernant la parcelle 23 du plan de zonage du PLU par rapport au POS

1.- demande d'intégration de la zone dans le PLU



Emprise (xmin, ymin, xmax, ymax) : 2050697, 7294492, 2051036, 7294587  
Système de coordonnées : CC48 - Zone 7



**Madame Ritter s'inquiétait de savoir si le PLU reprendrait le tracé du POS concernant ses terrains.**

**La réponse qui lui a été apporté par téléphone (peu après l'envoi de son courrier) est que la cohérence du plan de zonage du PLU implique d'intégrer les terrains en décrochement dans le POS dans le secteur Uh du projet de PLU, donc de répondre favorablement à sa demande.**

**Concernant la seconde question relative au règlement, l'article U2 répond également favorablement à sa question.**

